

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« **MONITEUR D'ARTS MARTIAUX** »



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE DU SPORT
(CPNEF SPORT)
ET
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT
(OC SPORT)

DÉLIBÉRATION DE LA CPNEF SPORT DU 12/07/2023 PORTANT SUR LE
RENOUVELLEMENT ET SUR LE REGLEMENT D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE (CQP) **MONITEUR D'ARTS MARTIAUX**

PREAMBULE :

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, au renouvellement du Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n°194 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du 27/10/2023.

La CPNEF Sport via l'OC Sport demande le renouvellement de son enregistrement et la création d'une nouvelle option (Jiu Jitsu Brésilien) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et le visa du Ministère chargé des sports conformément aux obligations en matière de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport.

Dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation, la CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent la mise en œuvre de la certification à :

Fédération Française de Judo & Disciplines associées Représentée par M NOMIS Stéphane SIRET : 78457379200024 21 – 25 avenue de la porte de Châtillon 75014 PARIS	Fédération Française de Taekwondo & Disciplines associées Représentée par M SADOK Hassane SIRET : 40066033800023 25, rue Saint Antoine 69441 LYON Cedex 3
Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois Représentée par M DESPORT Christian SIRET : 383934197 27 rue Claude Decaen 75012 PARIS	Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo Kinomichi & Disciplines associées Représentée par M DIAS Francisco SIRET : 32841190500024 11 rue Jules Vallès 75011 PARIS
Fédération Française d'Aïkido et de Budo Représentée par M GILLET Michel SIRET : 32609218600039 244, route de Brue-Auriac – Les Allées 83149 BRAS	

Sommaire

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	5
Article 1 – La CPNEF Sport et l’OC Sport, autorités délivrant le CQP Moniteur d’Arts Martiaux...	5
Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP Moniteur d’Arts Martiaux.....	5
Article 3 – Objet du règlement du CQP Moniteur d’Arts Martiaux	5
TITRE II : DESCRIPTION DU CQP MONITEUR D’ARTS MARTIAUX.....	6
Article 4 – Objet du CQP Moniteur d’Arts Martiaux	6
4.1. Le CQP Moniteur d’Arts Martiaux répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :	6
4.2. Le CQP Moniteur d’Arts Martiaux répond à un besoin d’emploi identifié par la CPNEF Sport et l’OC Sport	6
4.3. Obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers.....	7
Article 5 – Public visé par le CQP Moniteur d’Arts Martiaux	7
Article 6 – Durée du CQP Moniteur d’Arts Martiaux	7
Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP Moniteur d’Arts Martiaux	8
Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP.....	11
TITRE III - CONDITIONS D’EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP MONITEUR D’ARTS MARTIAUX ET RÉGLEMENTATION DE L’ACTIVITÉ.....	49
Article 9 – Conditions d’exercice professionnel du titulaire du CQP Moniteur d’Arts Martiaux ..	49
9.1. Autonomie et responsabilité	49
9.2. Lieux d’exercice	49
9.3. Publics encadrés	49
Article 10 – Réglementation de l’activité du titulaire du CQP Moniteur d’Arts Martiaux	49
10.1. Qualification Sécurité	49
10.2. Carte professionnelle	61
TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION	62
Article 11 – Voies d’accès à la certification.....	62
CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION CONTINUE.....	62
Article 12 – Prérequis exigés à l’entrée dans le processus de formation continue.....	62
Article 13 – Conditions de mise en œuvre de la formation.....	63
13.1. L’habilitation des organismes de formation partenaires	63
13.2. La durée de formation.....	63
13.3. Les qualifications minimums requises	64
13.4. Règles spécifiques au cours des épreuves d’évaluation.....	66
Article 14 – Conditions d’exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP	66
14.1.- Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	66
14.2. Tutorat.....	67
Article 15 – Modalités d’évaluation des compétences du CQP « Moniteur d’Arts Martiaux ». ..	68
Article 16 – Décision et obtention du CQP « Moniteur d’Arts Martiaux », par la voie de la formation.....	99
CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L’EXPERIENCE	100
Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE)	100

Article 18 – Procédure de VAE.....	101
18.1. La phase d'information	101
18.2 La phase de recevabilité	101
18.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement.....	101
Article 19 – Décision et obtention du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux » par la voie de la VAE.....	101
CHAPITRE 3 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS.....	102
Article 20 – Equivalences, dispenses d'épreuves	102
20.1 Modalités d'instruction	105
20.2 Décision et obtention du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux » par équivalences ou dispenses d'épreuves	105
Article 21 – Reconnaissance de qualification.....	105
TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION.....	106
Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport	106
22.2. Compétences	106
Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP «Moniteur d'Arts Martiaux »	106
Article 24 – Recours.....	107
ANNEXES AU CQP MONITEUR D'ARTS MARTIAUX.....	108
ANNEXE N°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux »	109
ANNEXE N °2 : Grilles d'évaluation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique	168
ANNEXE N °3 : Livrets 2 du dossier VAE	169
ANNEXE N °4 : Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à l'équivalence.....	190
ANNEXE N °5 : Modèle de certificat de qualification professionnelle.....	191
ANNEXE N °6 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences	192
ANNEXE N °7 : Voies de recours	193

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1 – La CPNEF Sport et l'OC Sport, autorités délivrant le CQP Moniteur d'Arts Martiaux

Le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** est délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEF Sport) et de l'Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport).

Lors de la CPNEF Sport du 14 novembre 2019, les partenaires sociaux ont acté la création de l'Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport). L'OC Sport dispose dorénavant de la propriété intellectuelle des certifications professionnelles de la branche du sport conformément à ses statuts.

En sa qualité de pilote du déploiement de la politique de certification de la branche du sport, la CPNEF Sport garde ses pleines prérogatives pour faire évoluer les référentiels de ses CQP ou en décider l'abrogation.

Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP Moniteur d'Arts Martiaux

La CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent par convention la mise en œuvre du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation conclue entre d'une part, la CPNEF Sport et l'OC Sport et d'autre part avec :

- Fédération Française de Judo & Disciplines associées
- Fédération Française de Taekwondo & Disciplines associées
- Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois
- Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo Kinomichi & Disciplines associées
- Fédération Française d'Aïkido et de Budo

Article 3 – Objet du règlement du CQP Moniteur d'Arts Martiaux

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de délivrance du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** options :

- Judo,
- Jiu-Jitsu Brésilien,
- Arts énergétiques chinois – (Qi gong),
- Arts Martiaux Chinois internes et externes -AMCI-X,
- Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées,
- Taekwondo et disciplines associées.

par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie d'équivalence. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères en équivalence.

TITRE II : DESCRIPTION DU CQP MONITEUR D'ARTS MARTIAUX

Article 4 – Objet du CQP Moniteur d'Arts Martiaux

4.1. Le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'État, les régions et les partenaires sociaux. [...]

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. »

(Extrait de l'Article L.6111-1 du Code du Travail).

4.2. Le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** répond à un **besoin d'emploi identifié** par la CPNEF Sport et l'OC Sport

Ce besoin d'emplois correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il peut faciliter l'accès aux autres diplômes du secteur.

Après quelques années d'analyse, il apparaît que le CQP MAM répond à l'objectif initial des fédérations à savoir constituer véritablement un premier niveau d'accès à la professionnalisation des enseignants d'arts martiaux. Il répond également aux besoins des structures employeurs qui recherchent des enseignants qualifiés, à temps partiel et à celui des enseignants, qui entrent dans le processus de professionnalisation par une activité secondaire, ceci en trouvant une formation de qualité, souple et accessible sur le plan financier.

L'employabilité des titulaires de CQP MAM est en général satisfaisante. On constate même un manque de personnes formées pour répondre à la demande des structures. L'analyse des résultats du suivi des cohortes de diplômés confirme ce constat en montrant un taux d'emploi des diplômés très satisfaisant. Certaines fédérations ont mis en place une bourse à l'emploi sur leur site pour permettre le rapprochement entre l'offre et la demande. L'environnement global de notre société (sédentarité, omniprésence des écrans, etc.) est propice à la création de nouveaux emplois. En effet de nombreuses incitations impulsées par les pouvoirs publics vont créer de nouvelles opportunités pour les titulaires de CQP MAM. Citons par exemple :

- Le dispositif deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens ;
- La stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 qui comprend de nombreuses orientations telles que le sport sur ordonnance ; le sport santé bien être ; le développement des Maisons Sport Santé ; Etc.
- La « La feuille de route 2021-2024 » : Développer les activités physiques et sportives en milieu professionnel ;
- L'appel à projets « Inclure par le sport » ;
- La pratique d'activités physiques et sportives et la sédentarité à l'université ;
- Etc.

A ces différents titres, les fédérations considèrent le renouvellement du CQP MAM, en 2024 comme un enjeu majeur pour la professionnalisation et le développement des disciplines d'arts martiaux dans les années à venir.

Ce contexte est décrit plus en détail dans la note d'opportunité.

4.3. Obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers

Afin de répondre aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport permettant l'encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération, le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** doit répondre aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers.

Article 5 – Public visé par le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**

Le présent CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** est accessible à tout public désirant se former à celui-ci.

Pour ce faire, l'OC Sport répond aux obligations concernant les certificateurs du décret n° 2021-389 du 02 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux modifié, dans les mêmes termes, la rédaction des critères du 3° du R. 6113-9 et du 2° du R. 6113-11 pour intégrer concrètement la prise en compte du handicap, en précisant que « Pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences, il est tenu compte, le cas échéant, des compétences liées à la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle telle que définie par l'article 2 de la convention relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007 »

De plus, la branche professionnelle du Sport s'engage à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap, aux certificats de qualification professionnelle portés par l'OC Sport, conformément à la loi n°2005-102 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » du 11 février 2005.

Les aménagements des postes de travail s'apprécient au regard de la diversité des situations de handicap. C'est la raison pour laquelle, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de l'entretien de positionnement.

Via une demande préalable du délégataire, l'OC Sport peut prévoir les aménagements suivants :

- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**

Le certificateur informe que ce CQP entre dans le cadre d'une profession réglementée et nécessite que son titulaire doit pouvoir répondre à ses obligations d'honorabilité où « nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 [soit l'encadrement des activités sportives] à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus » par le code pénal, le code de la santé publique, le code du sport ou le code des impôts (article L.212-9 du code du sport).

Article 6 – Durée du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**

La CPNEF Sport et l'OC Sport renouvellent le Certificat de Qualification Professionnelle **Moniteur d'Arts Martiaux**, pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Celle-ci pourra être renouvelée à la demande du délégataire et en accord les partenaires sociaux de la branche du sport.

Le CQP, dont l'échéance d'enregistrement au RNCP est dépassée, sera rendu inactif auprès de France Compétences. La certification professionnelle peut continuer à être délivrée mais pour les seuls candidats dont le parcours de formation certifiant ou de validation des acquis de l'expérience ont débuté avant l'échéance de l'enregistrement de la certification professionnelle.

En cela, l'article L. 6113-9 du Code du travail qui précise que « les personnes dont la candidature a été déclarée recevable à une démarche de validation des acquis de l'expérience au sens de l'article L. 6412-2 ou les personnes suivant une formation visant à l'acquisition d'une certification professionnelle en cours de validité au moment de leur entrée en formation peuvent, après obtention de la certification, se prévaloir de l'inscription de celle-ci dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**

Le renouvellement du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- La multiplication des antennes de clubs en périphérie pour développer une pratique de proximité ;
- Une offre d'emploi à temps plein ou partiel supérieure à la demande ;
- Une demande de professionnalisation des intervenants bénévoles ;
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive ;
- L'éclatement de l'effectif sur l'ensemble du territoire ;
- Un déficit des qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés ;
- Le départ en retraite d'un nombre important d'enseignants ;
- Le développement d'une offre de pratique sur le temps scolaire ;
- Le développement d'une offre de pratique sur le temps périscolaire ;
- Le développement d'une offre de pratique dans le champ de l'entreprise.

Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie/de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.
- Accompagner les pratiquants aux premiers niveaux de compétition.

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'intervention de titulaires de CQP à temps plein ou partiel sur la saison sportive, pour une activité principale ou secondaire.

Pour l'option Judo (porteur de projet FFJDA)

L'objectif général est de fournir aux licenciés des enseignants de clubs compétents et professionnels. Cela permettrait d'enrayer l'érosion des licenciés observée depuis une petite dizaine d'années après des décennies de progression, mais également de proposer des contenus plus adaptés à des publics qui sont en évolution.

Kl æb äiffld ab d gj ^dl k α a< d'ib md ml pb abr u afmiÊj bp nrbj bap'kqab pb i^k' bo a^kp i\$` d'sfq al kqr k bk d'kqnr \$kpbfdk^kqmdk` fm'i l r d'j ni>^kql `` ^pfi kkbi p^kp α j r k< d'ql k %< k< sl ib& bqr k ^r æb ^` bppf\_ib aflu . 2 ^kp ml r s^kq^ppfpdopl k md dppbr oab `ir _+

Le bénévolat est une opportunité de se tester avant de se professionnaliser dans le métier. Nous estimons à 50% ceux qui s'orientent par la suite vers le CQP. La montée en compétences des bénévoles, apparaît comme un besoin pour la pérennité et le développement associatif.

A^kp` bap il d'nr b ab a< sbil mrbj bkq fi bpqfj ml æ'kqml r oi^ CCGA> ab md ml pbork bk` ^ad'j bkqab nr ^ifq bk d r d p x ` r d'q bqib @NMα ml ka m^æ'f'j bkqY kl p _bpl fkp+

Besoins en Compétence :

Ab j ^kffld d k< d'ib ibp` ir \_p p\$ æ^kfpbkq^r d r oab abr u d'kap pb` d'r q a\$` d'sfq 7

- I \$k` ^ad'j bkqabp ^` d'sfq p 7^kfj ^dl k) ^mmdkqpp^db bqbk` ^ad'j bkq
- I ^ m^æ' fm'ql k ^r a< sbil mrbj bkqab i^ pqr` q d) Y i^ dbpql k bqY i\$aj fkpæ'ql k abp ^` d'sfq p+

Ainsi, la situation de travail d'un titulaire CQP MAM option Judo qui doit posséder des compétences sur l'animation, sur l'organisation des activités, sur la communication pour promouvoir la discipline et la gestion administrative qui requiert une qualification de niveau 3 au minimum. En effet, en tant qu'enseignant, le titulaire d'un CQP est amené, en plus de posséder une culture forte de la discipline, à maîtriser les outils inhérents pour la mise en place d'un plan de communication. La

formation CQP permet de répondre à cette double exigence (animation- développement de la structure).

Pour l'option Jiu-Jitsu Brésilien -JJB- (porteur de projet FFJDA)

La création de l'option Jiu-Jitsu Brésilien se fonde sur la volonté d'installer une filière professionnelle avec un diplôme adapté aux besoins et à la réalité économique du secteur associatif et marchand du JJB en France.

Cette activité est en plein essor depuis plusieurs années et souhaite se structurer dans différents domaines (compétitions, grades...) et cela passe en priorité par la formation de ses intervenants.

110 professeurs bénévoles ont été formés la saison 2021-2022. Plus d'une centaine sont en cours de formation pour la saison 2022-2023.

Actuellement c'est l'unique formation qui permet d'encadrer l'activité JJB.

La demande de formation dépasse l'offre qui n'est proposée pour le moment que sur 4 villes différentes chaque année. De nombreuses régions et villes sont en attente d'une formation à l'enseignement du Jiu-Jitsu Brésilien.

Cette discipline a un réel potentiel de développement en termes de licences mais surtout de professionnalisation de ses enseignants car le JJB s'appuie sur un modèle économique ne provenant pas du système associatif classique du sport en France mais sur un système provenant du privé.

- La forte courbe de progression du nombre de pratiquants de la discipline
- La multiplication des antennes de clubs en périphérie pour développer une pratique de proximité ;
- Une offre d'emploi à temps plein ou partiel supérieure à la demande ;
- Une demande de professionnalisation des intervenants bénévoles ;
- Un déficit des qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'intervention de titulaires de CQP à temps plein ou partiel sur la saison sportive, pour une activité principale ou secondaire.

Pour les options Arts Énergétiques Chinois (Qi gong) & Arts Martiaux Chinois internes et externes (porteur de projets FFAEMC)

La filière formation de la FFAEMC propose 2 diplômes bénévoles le CAM certificat d'assistant bénévole et le CMB certificat moniteur bénévole et 1 diplôme professionnel le CQP MAM.

Plus de 60% des enseignants bénévoles poursuivront après le CAM par le CMB puis par le CQP MAM et viennent chercher par l'obtention du CQP MAM la possibilité de développer une activité à titre rémunérée en complément d'une activité ou de plus en plus fréquemment depuis 4 ans dans le cadre d'une reconversion professionnelle totale

Le renouvellement du CQP MAM est essentiel pour la FFAEMC :

- Parce que le CQP MAM plus court et moins onéreux répond parfaitement aux attentes d'enseignants qui ont pour la plupart un diplôme initial de niveau supérieur au CQP MAM,
- Parce que le DEJEPS n'est plus proposé (insuffisamment de candidats pour lancer une promotion). Le CQP permettant désormais une activité rémunérée à temps plein, il remplace sur cet aspect le DEJEPS, seul diplôme à le permettre auparavant.
- Parce qu'il permet aux personnes diplômées CQP ayant suivi le cursus de formation Certificat Santé d'accueillir dans leurs cours soit des personnes fragilisées (personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'une affection longue durée (ALD), public senior...), soit d'intervenir dans des institutions de santé ou structures d'accueil senior, d'intervenir sur prescription médicale

L'encadrement des activités physiques adaptées sur prescription médicale (APPM) est précisé par le décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Dans cette logique de développement, la FFAEMC s'appuie sur les compétences et savoir-faire de ses enseignants professionnels grâce au CQP. Il est important pour la fédération de proposer un encadrement de qualité en toute sécurité qui permet à chaque personne licenciée ou club affilié de développer ses projets. Le CQP répond parfaitement à leurs attentes et besoins.

Les CQP MAM Arts Énergétiques Chinois (Qi gong) et Arts martiaux Chinois Internes et Externes AMCI X sont donc vecteur d'employabilité puisqu'ils permettent de répondre à ces sollicitations.

Pour l'option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées (porteurs de projets FFAB et FFAAA)

Les filières de formation proposent un diplôme fédéral d'enseignement bénévole : le Brevet Fédéral d'aïkido, aïkibudo et disciplines associées. Dans les clubs, les titulaires de ce diplôme occupent une place d'assistant auprès de l'enseignant principal ou de remplaçant occasionnel.

Ce premier diplôme est en général précédé d'un diplôme d'initiation mis en place par les structures territoriales fédérales qui constitue véritablement une première marche vers l'enseignement de l'aïkido, l'aïkibudo et les disciplines associées.

Le CQP MAM option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées est le 1er niveau de diplôme professionnel proposé aux pratiquants.

Les titulaires du DEJEPS ont plutôt vocation à l'encadrement (rare dans de petits clubs) ou à l'animation régionale. Il n'existe pas de BPJEPS en Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées.

L'essentiel des enseignants d'aïkido, aïkibudo et disciplines associées sont à temps partiel. Il s'agit la plupart du temps d'une activité secondaire. Les cours se déroulent en fin de journée ou en soirée. On note une augmentation sensible d'interventions en entreprise et auprès de publics plus variés : enfants, adolescents, seniors, Sport-Santé.

Pour des raisons historiques et culturelles, les enseignants en Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées se sont concentrés pendant longtemps sur les missions pédagogiques d'animation technique. Ce n'est plus possible aujourd'hui. On assiste au sein des clubs, des ligues et au niveau national à une difficulté à trouver des élus qui, par définition, sont bénévoles. L'Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées n'ayant pas de compétition, ils souffrent d'un déficit de notoriété. De plus nous ne disposons pas de Cadre d'État pour contribuer au développement des disciplines et des clubs. Le développement des clubs et leur visibilité en région et dans les villes reposent alors en grande partie sur la qualité des enseignants. Dans ce contexte, la montée en compétences des enseignants vers des diplômes professionnels est essentielle. Le CQP MAM propose dans ses blocs de compétences transversaux d'acquérir des compétences qui déboucheront sur une réelle promotion des activités et développement de la structure : la communication, l'information, la gestion et l'administration des activités, etc.

Le CQP MAM option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées est donc stratégiquement essentiel pour le développement de nos disciplines.

Pour l'option Taekwondo (porteur de projets FFTDA)

Les structures employeuses correspondent en majorité à l'ensemble des clubs affiliés à la FFTDA (près de 900 clubs affiliés). De manière générale les clubs s'organisent autour de deux grands secteurs d'activité :

- Activité 1 : l'encadrement des activités (animation, encadrement et entraînement)
- Activité 2 : la participation au développement de la structure, à la gestion et à l'administration des activités.

Ainsi, la situation de travail d'un titulaire CQP MAM option Taekwondo qui doit posséder des compétences sur l'entraînement, sur l'organisation des activités, sur la communication pour

promouvoir la discipline et la gestion administrative requiert une qualification de niveau 3 au minimum.

En effet, en tant qu'entraîneur, le titulaire d'un CQP est amené, en plus de posséder une culture forte de la discipline, à maîtriser les outils inhérents pour la mise en place d'un plan de communication. La formation CQP permet de répondre à cette double exigence (entraînement-développement de la structure). Articulée avec le projet fédéral, cette nouvelle architecture en 3 Blocs de Compétences, permettra de donner aux futur(e)s professionnel(le)s des compétences spécifiques et transversales aux différents types d'activités, cités précédemment. Compétences qu'il sera essentiel de développer dans le cadre de la formation continue, après la prise de poste.

Ces contextes sont décrits plus en détail dans la note d'opportunité et ses annexes par option.

Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**, des compétences sont associées et regroupées par blocs de compétences.

Les compétences afférentes au CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** sont détaillées ci-dessous :

- Bloc de compétences 1-(BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage dans le domaine de l'option choisie.

Le Bloc de compétences 1 est à sélectionner parmi six options :

- (BC1-A) : Judo
- (BC1-B) : Jiu-Jitsu Brésilien
- (BC1-C) : Arts Energétiques Chinois (Qi gong)
- (BC1-D) : Arts Martiaux Chinois internes et externes -AMCI-X
- (BC1-E) : Aïkido, Aikibudo et disciplines associées
- (BC1-F) : Taekwondo et Disciplines Associées

Les blocs de compétences 2 et 3 sont communs aux 6 options :

- Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux option Judo »

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances en Judo	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) Les stagiaires en situation de handicap s'étant	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Judo INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Judo INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant en Judo	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de Judo INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)

	disponibles et des contraintes de la structure	déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficiant d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve	
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en Judo		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de Judo INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.
	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Judo en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Judo, puis : - à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Le cycle de Judo est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de Judo tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de Judo est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de Judo tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances en Judo	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances en Judo		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les grilles de 6 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Les grilles de séance de Judo sont formalisées par écrit Les objectifs de Judo sont cohérents avec ceux du cycle de séances Le déroulé de séance de Judo (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respecté Les grilles de séance de Judo proposée tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de Judo- Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Judo afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Moniteur Arts Martiaux Option Judo sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances en Judo		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de Judo INDICATEURS

	en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.	Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de Judo est explicitée
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage en Judo	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	Cet épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de Judo INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en Judo pour la mise en œuvre de la séance		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de Judo INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de Judo est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile au Judo sont réalisées lorsque nécessaire
A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement de Judo sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début de Judo (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo sans risque identifié		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer de Judo INDICATEURS Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de Judo est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de Judo en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	Epreuve 3 Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de Judo sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de Judo

		à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Judo	Le vocabulaire spécifique au Judo est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.6.2 – Conduire une séance en Judo afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature du Judo La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance de Judo avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique de Judo sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration en y intégrant une terminologie adaptée Les situations à risque ou d'incident sont anticipés
	C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Judo en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en du Judo		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques et culturels de l'activité judo en vue de les transmettre aux participants INDICATEURS Les fondamentaux techniques de l'activité judo sont maîtrisés Les fondamentaux techniques de l'activité judo sont transmis Les fondamentaux culturels sont rappelés Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés
	C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie INDICATEURS Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de Judo Les participants sont observés au cours de Judo Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de Judo
	C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation INDICATEURS Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants Des critères d'observations des participants sont présentés Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés Les transpositions du contenu pédagogique pour s'adapter à un autre type de public
A.1.7 – Mise en sécurité des	C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension INDICATEURS

participants et des tiers	de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		<i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Judo</i>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation d'apprentissage afin de garantir une pratique en Judo en toute sécurité		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i> INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de Judo</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de Judo</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectifs</i>
	C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de Judo sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs du Judo-jet des constats effectués au cours de la séance</i>

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1-B (BC1-B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

structure proposant du Jiu-Jitsu Brésilien	pratique disponibles et des contraintes de la structure	disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Jiu-Jitsu Brésilien en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Jiu-Jitsu Brésilien	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Le cycle de Jiu-Jitsu Brésilien est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités
	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les grilles de 6 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont formalisées par écrit Les objectifs de Jiu-Jitsu Brésilien sont cohérents avec ceux du cycle de séances Le déroulé de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respecté Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposée tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux du Jiu-Jitsu Brésilien Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Jiu-Jitsu Brésilien afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Jiu-Jitsu Brésilien sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de Jiu-		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS

	Jitsu Brésilien en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.	<i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de Jiu-Jitsu Brésilien est explicitée</i> QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de Jiu-Jitsu Brésilien est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile au Jiu-Jitsu Brésilien sont réalisées lorsque nécessaire
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences du Jiu-Jitsu Brésilien pour la mise en œuvre de la séance		
A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début de séance de Jiu-Jitsu Brésilien (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien sans risque identifié		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer le Jiu-Jitsu Brésilien INDICATEURS Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

	discours et son attitude suivant les situations rencontrées.		Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien Le vocabulaire spécifique au Jiu-Jitsu Brésilien est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	Epreuve 3 Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Jiu-Jitsu Brésilien	Le candidat met en œuvre une séance de Jiu-Jitsu Brésilien avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique du Jiu-Jitsu Brésilien sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipés	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques et culturels de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien en vue de les transmettre aux participants INDICATEURS Les fondamentaux techniques de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien sont maîtrisés Les fondamentaux techniques de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien sont transmis Les fondamentaux culturels sont rappelés Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Jiu-Jitsu Brésilien en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien	Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature du Jiu-Jitsu Brésilien	La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie INDICATEURS Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien Les participants sont observés au cours d'une séance de Jiu-Jitsu Brésilien Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien
C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation INDICATEURS Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants Des critères d'observations des participants sont présentés Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées
C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.			QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension INDICATEURS
C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance			

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique du Jiu-Jitsu Brésilien en toute sécurité	Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Jiu-Jitsu Brésilien QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance INDICATEURS Les zones d'évolution sont sécurisées Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances INDICATEURS Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien. Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de Jiu-Jitsu Brésilien L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis INDICATEURS Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de Jiu-Jitsu Brésilien sont identifiés Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs du Jiu-Jitsu Brésilien et des constats effectués au cours de l'animation

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux option Arts Energétiques Chinois (Qi gong)»

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1- C(BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong)			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Arts énergétiques Chinois et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts énergétiques chinois INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts énergétiques chinois INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

	d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	à disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des arts énergétiques chinois	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances en arts énergétiques chinois INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en arts énergétiques chinois	Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Énergétiques Chinois	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle en arts énergétiques chinois INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en arts énergétiques chinois en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Énergétiques Chinois, puis :	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle de séances en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Le cycle en arts énergétiques chinois est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle en arts énergétiques chinois tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle en arts énergétiques chinois est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle en arts énergétiques chinois » tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités
	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation,	- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les grilles d'un cycle de séances ¹ et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Les grilles de séance en arts énergétiques chinois sont formalisées par écrit Les objectifs en arts énergétiques chinois sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe en arts énergétiques chinois (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

	d'apprentissage en arts énergétiques chinois	permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.	Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux des arts énergétiques chinois Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en arts énergétiques chinois afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts énergétiques chinois sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances ¹ en arts énergétiques chinois INDICATEURS Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances des arts énergétiques chinois est explicitée
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en arts énergétiques chinois en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance en arts énergétiques chinois INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en arts énergétiques chinois pour la mise en œuvre de la séance	Epreuve 3 Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance en arts énergétiques chinois INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont en arts énergétiques chinois est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile en arts énergétiques chinois sont réalisées lorsque nécessaire
A.1.5 – Accueil des participants à une séance de d'initiation, d'apprentissage en arts	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une	destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques des Arts énergétiques Chinois Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement en arts énergétiques chinois sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.

énergétiques chinois	attention particulière pour ceux en situation de handicap	nomenclature des Arts Énergétiques Chinois	Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début en arts énergétiques chinois (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois sans risque identifié	La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer les arts énergétiques chinois INDICATEURS Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de en arts énergétiques chinois est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts énergétiques chinois en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation des arts énergétiques chinois sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours en arts énergétiques chinois (Le vocabulaire spécifique aux arts énergétiques chinois est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance en arts énergétiques chinois avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique en arts énergétiques chinois sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipés
	C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels des arts énergétiques chinois en vue de les transmettre suivant les		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois en vue de les transmettre aux participants INDICATEURS Les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois sont maîtrisés Les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois sont transmis

	objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois		Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.
	C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie INDICATEURS Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche des arts énergétiques chinois). Les participants sont observés au cours en arts énergétiques chinois. Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité des arts énergétiques chinois
	C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation INDICATEURS Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants Des critères d'observations des participants sont présentés Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine des arts énergétiques chinois sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension INDICATEURS Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts énergétiques chinois en toute sécurité		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance INDICATEURS Les zones d'évolution sont sécurisées Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances INDICATEURS

séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	du cycle de séances en arts énergétiques chinois en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		<i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle des arts énergétiques chinois</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle des arts énergétiques chinois</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectifs</i>
	C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts énergétiques chinois pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances en arts énergétiques chinois sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs des arts énergétiques chinois et des constats effectués au cours de l'animation</i>

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes – AMCI-X »

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 - D(BC1-D) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI - X			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs +	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes		

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des arts martiaux chinois internes et externes	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X <i>INDICATEURS</i> Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique des arts martiaux chinois internes et externes		<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X <i>INDICATEURS</i> Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants des arts martiaux chinois internes et externes en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Martiaux Chinois Internes et Externes, puis : - à diriger cette séance pendant 30	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> Le candidat présente un cycle de séances en vue d'assurer la progression des participants <i>INDICATEURS</i> Le cycle en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités
	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes		<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> Le candidat présente les grilles d'un cycle de séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants <i>INDICATEURS</i> Les grilles de séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont formalisées par écrit Les objectifs des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles de séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles de séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants

		minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;	Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X INDICATEURS Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est explicitée
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation +	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences des arts martiaux chinois internes et externes pour la mise en œuvre de la séance	Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont réalisées lorsque nécessaire
A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en adaptant son	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.

	discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	<i>formation bénéficiant d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début de séance des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes sans risque identifié	Epreuve 3 Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques des Arts Martiaux Chinois Internes et Externes	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer les arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X INDICATEURS Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X) en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature des Arts Martiaux Chinois Internes et Externes	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X. Le vocabulaire spécifique aux arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance d'arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique d'arts martiaux chinois internes et externes AMCI – sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipés
	C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques de l'activité arts martiaux chinois internes et externes en vue de les transmettre aux participants

	culturels des arts martiaux chinois internes et externes en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	déroulement de ces épreuves	INDICATEURS <i>Les fondamentaux techniques de l'activité arts martiaux chinois internes et externes sont maîtrisés</i> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité arts martiaux chinois internes et externes sont transmis</i> <i>Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.</i>
	C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance en arts martiaux chinois internes afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche d'arts martiaux chinois internes et externes</i> <i>Les participants sont observés au cours de la séance d'arts martiaux chinois internes et externes</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité d'arts martiaux chinois internes et externes</i>
	C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine des arts martiaux chinois internes et externes AMCI –X sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i>
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance</i>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts martiaux		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap ...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i>

	chinois internes et externes en toute sécurité.		<i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'arts martiaux chinois internes et externes	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle des arts martiaux chinois internes et externes AMCI –X</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle des arts martiaux chinois internes et externes AMCI –X</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables</i>
	C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances des arts martiaux chinois internes et externes AMCI –X sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs des arts martiaux chinois internes et externes AMCI –X et des constats effectués au cours de l'animation</i>

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1-E (BC1-E) Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
A.1.1 - Repérage des caractéristiques et des besoins des pratiquants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	C.1.1.1 - Identifier les attentes et les motivations des pratiquants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les pratiquants en situation de handicap.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des pratiquants en vue de concevoir un cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des pratiquants sont formulées Les attentes spécifiques des pratiquants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap Les caractéristiques des pratiquants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 - Repérer les besoins spécifiques des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des pratiquants en vue de concevoir un cycle de séances en aikido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des pratiquants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les pratiquants, avec le représentant de la structure, ...) Les niveaux de pratique et technique des pratiquants sont repérés Les besoins spécifiques en anatomie, biomécanique et physiologie, des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées dont ceux en situation de handicap sont identifiés selon les exigences de l'activité
A.1.2 - Repérage des objectifs et des	C.1.2.1 - Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens mis à sa disposition en vue de concevoir un cycle d'initiation, d'apprentissage de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS

ressources de la structure proposant l'aïkido, aikibudo et disciplines associées	et disciplines associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure C.1.2.2 - Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées	<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, risques de dangers, possibilités pédagogiques, aménagements nécessaires pour une pratique sécurisée...)
A.1.3 - Élaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées	C.1.3.1 - Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour les pratiquants en situation de handicap.	Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Aïkido, Aïkibudo et DA L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Aïkido, Aïkibudo et DA, puis : - à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure / sont identifiés Le projet / les attentes de la structure / sont pris en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.
	C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des pratiquants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle d'initiation, d'apprentissage de 6 séances en vue d'assurer la progression des pratiquants INDICATEURS Le cycle en aikido, aikibudo et disciplines associées est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des pratiquants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des pratiquants sont pris en compte (notamment des pratiquants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les pratiquants au cours du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des pratiquants dans le cadre du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités
	C.1.3.3 - Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente la grille récapitulative de 6 séances et les situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des pratiquants INDICATEURS La grille récapitulative des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » est formalisée par écrit Les objectifs des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du nombre et du profil des pratiquants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
			QUALITE GENERALE ATTENDUE

	d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des pratiquants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.	Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours du cycle de séances sont explicitées. Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'arts Martiaux » sont explicitées. Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des pratiquants sont adaptées à leurs caractéristiques et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
	C.1.3.4- Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères sont utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées est explicitée
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance d'aikido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en aikido, aikibudo et disciplines associées pour la mise en œuvre de la séance		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de d'aikido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de d'aikido, aikibudo et disciplines associées est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à d'aikido, aikibudo et disciplines associées sont réalisées lorsque nécessaire
A.1.5 - Accueil des pratiquants à une séance d'initiation, d'apprentissage d'aikido, aikibudo et disciplines associées	C.1.5.1 - Informer les pratiquants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aikido, aikibudo et disciplines associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	Epreuve 3 Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les pratiquants avec bienveillance et les informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux pratiquants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement de la séance d'aikido, aikibudo et disciplines associées sont présentés aux pratiquants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les pratiquants sont informés de la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations incomprises par les pratiquants sont reprises différemment Les pratiquants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des pratiquants est vérifiée en début de séance d'aikido, aikibudo et disciplines associées (tenue traditionnelle, absence de bijoux, ...)

	C.1.5.2 - Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sans risque identifié	commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques de l'Aïkido, Aikibudo et DA Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Aïkido, Aikibudo et DA	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les pratiquants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer l'aïkido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Les pratiquants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte leurs besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	C.1.6.1 - Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées pour en assurer le bon déroulement en veillant à adapter son discours et son attitude en fonction des situations rencontrées.	La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique avec les pratiquants avec bienveillance et de manière adaptée tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont données aux pratiquants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des pratiquants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées Le vocabulaire spécifique à l'aïkido, aikibudo et disciplines associées activité est explicité Les éventuelles difficultés de communication des pratiquants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont traités La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.6.2 - Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance d'aïkido, aikido et disciplines associées avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les pratiquants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les pratiquants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des pratiquants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipées
	C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques et culturels de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en vue de les transmettre aux participants INDICATEURS Les fondamentaux techniques de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont maîtrisés Les fondamentaux techniques de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont transmis Les fondamentaux culturels sont rappelés Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés. Le candidat connaît la nomenclature technique correspondant au niveau d'exigence du 2ème dan ou grade équivalent validé par la CSDGE aikido, aikibudo et disciplines associées »

A.1.7 - Mise en sécurité des pratiquants et des tiers	C.1.6.4 - Accompagner les pratiquants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les pratiquants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Les pratiquants sont observés au cours de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Les réussites et progrès des pratiquants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux pratiquants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les pratiquants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience de l'enseignant</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i>
	C.1.6.5 - Observer les comportements des pratiquants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées et en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des pratiquants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrées par les participants sont identifiés</i>
	C.1.7.1 - Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i>
	C.1.7.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées en toute sécurité	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les pratiquants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones de pratique sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les pratiquants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques des pratiquants (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>

A.1.8 - Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	C.1.8.1 - Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séance</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Le niveau de satisfaction des pratiquants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Les points forts et les points faibles des pratiquants sont identifiés en fin de séance et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle de séances sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables</i>
	C1.8.2. - Formuler des modifications ou des ajustements de la séance d'initiation, d'apprentissage et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les outils d'évaluation définis lors de l'élaboration de la séance et du cycle de séances sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées et des constats effectués au cours de l'animation</i>

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux option Taekwondo et disciplines associées »

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1-F (BC1-F) Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Epreuve 1 Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Taekwondo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs +	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de « Taekwondo et DA » INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de « Taekwondo et DA » INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant du « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.	Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de « Taekwondo et DA » INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique de Taekwondo et Disciplines Associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de « Taekwondo et DA » INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants dans la pratique du Taekwondo et Disciplines Associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Taekwondo et DA	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Le cycle de « Taekwondo et DA » est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de « Taekwondo et DA » tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de « Taekwondo et DA » est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de « Taekwondo et DA » tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités
	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente la grille d'une séance et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants. Le candidat mobilisera les connaissances liées à la nomenclature technique correspondant au niveau d'exigence du 1^{er} DAN ou grade équivalent validé par la CSDGE (Commission Spécialisée, des Dans et Grades Équivalents- Article L.212-5 Code du sport). INDICATEURS La grille de séance de « Taekwondo et DA » est formalisée par écrit Les objectifs de la grille de séance de « Taekwondo et DA » sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe de la grille de séance de « Taekwondo et DA » (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du temps disponible la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du lieu utilisé pour la pratique. la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de la pratique du « Taekwondo et DA » Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité

	Taekwondo et Disciplines Associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.	- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.	INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i> <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux-Option : Taekwondo et DA » sont explicitées.</i> <i>Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i> QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de « Taekwondo et DA »</i> INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de « Taekwondo et DA » est explicitée</i>
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements. C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée. C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de Taekwondo et Disciplines Associées pour la mise en œuvre de la séance.	Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de « Taekwondo et DA »</i> INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i> QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de « Taekwondo et DA »</i> INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de la séance « de Taekwondo et DA » est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à la pratique du « Taekwondo et DA » sont réalisées lorsque nécessaire</i>
A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de Taekwondo		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance.</i> <i>Les objectifs et le déroulement d'une séance de « Taekwondo et DA » sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue des participants est vérifiée en début de séance de « taekwondo et DA » (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)</i> QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer le « Taekwondo et DA »</i> INDICATEURS <i>Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées</i>

	et Disciplines Associées sans risque identifié.		La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre du « Taekwondo et DA » est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre d'un club de « Taekwondo et DA » en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	Epreuve 3 Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques de Taekwondo et DA Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Taekwondo et DA	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de techniques de « Taekwondo et DA » sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) « Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, approfondissement ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap. Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de la séance de « Taekwondo et DA ». Le vocabulaire spécifique au « Taekwondo et DA » est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance de « Taekwondo et DA » avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique de « Taekwondo et DA » sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipés
	C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Taekwondo et Disciplines Associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées en vue de les transmettre aux participants INDICATEURS Les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées sont maîtrisés Les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées sont transmis Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.
	C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance de Taekwondo et Disciplines		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie INDICATEURS Les situations et activités proposées sont conformes à la réglementation sportive du « Taekwondo et DA »

	Associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.		Les participants sont observés au cours de la pratique du « Taekwondo et DA » Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité du « Taekwondo et DA »
	C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de Taekwondo et Disciplines Associées en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation INDICATEURS Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants Des critères d'observations des participants sont présentés Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine du « Taekwondo et DA » sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension INDICATEURS Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « Taekwondo et DA »
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de Taekwondo et Disciplines Associées en toute sécurité		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance INDICATEURS Les zones d'évolution sont sécurisées Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances INDICATEURS Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de séances de « Taekwondo et DA » Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de séance de « Taekwondo et DA » L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectifs
	C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis INDICATEURS Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés

	Disciplines Associées pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		<i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « Taekwondo et DA » sont identifiés Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance et du cycle de séances « de Taekwondo et DA » et des constats effectués au cours de l'animation</i>
--	---	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur	Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur +	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie</i> INDICATEURS <i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) +	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat promeut les activités et évènements de sa structure avec clarté</i> INDICATEURS <i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i> <i>Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques de des arts martiaux</i>
	C. 2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure	Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions)	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme</i> INDICATEURS <i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>

A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat planifie ses activités avec rigueur INDICATEURS Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté
	C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat cible les réglementations utiles à son activité INDICATEURS Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...) Les administrations publiques sont identifiées Les éventuelles déclarations administratives sont connues
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique INDICATEURS Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...) L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises
	C.2.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure INDICATEURS Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables Les retours des responsables de la structure sont pris en compte
	C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport INDICATEURS Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel.	Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connait les principales sources d'information pour développer son projet professionnel INDICATEURS Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...) Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...) Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées
	C.3.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connait les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques INDICATEURS Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives	C.3.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat assure une veille active des actions de formations de son secteur ou connexe au sport le cas échéant INDICATEURS Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés
	C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connait les interlocuteurs à solliciter pour mettre en œuvre son projet de formation INDICATEURS Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...) Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées. Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés

TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP **MONITEUR D'ARTS MARTIAUX** ET RÈGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**

9.1. Autonomie et responsabilité

Le titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des publics dont il a la charge,
- Des matériels et des locaux nécessaires à l'activité

Le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** est proposé pour un classement au niveau 3 du Cadre National des Certifications Professionnelles (CNCP). Ce cadre national est référencé au sein du cadre européen des certifications (CEC).

L'avenant n°194 de la CCNS du 27/10/2023 portant création du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** définit notamment l'autonomie et, le cas échéant, les prérogatives et les limites d'exercice du titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**.

9.2. Lieux d'exercice

Le (la) titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

9.3. Publics encadrés

Le titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** est susceptible d'encadrer tout public suivant les limites et prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification.

Article 10 – Réglementation de l'activité du titulaire du CQP **Moniteur d'Arts Martiaux**

10.1. Qualification Sécurité

Références juridiques des réglementations d'activité :

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP **Moniteur d'Arts Martiaux** atteste que son titulaire :

1. Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité **Moniteur d'Arts Martiaux** et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers dans l'option obtenue.
2. Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Méthodologie de prise en compte des références juridiques ci-dessus :

Le projet de certification nécessite une décision préalable du ministère en charge des sports. Celle-ci prend la forme d'une instruction qui porte sur l'avis de la direction des sports quant à la compatibilité des activités professionnelles visées par la certification avec la définition de l'encadrement d'activité physique ou sportive précisé par l'article L212-1 du code du sport.

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle « Moniteur **d'Arts Martiaux** » visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport, sont issues des blocs de compétences : 1-A, 1-B, 1-C, 1-D, 1-E, 1-F, 2

Elles regroupent les compétences suivantes

Bloc 1-A : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo »

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Judo afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo sans risque identifié

C.1.6.2 – Conduire une séance en Judo afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation d'apprentissage afin de garantir une pratique en Judo en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs
+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.2, C.1.3.3

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Judo, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.7.1 et C.1.7.2

Critères d'évaluation associés :

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Moniteur Arts Martiaux Option Judo sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de Judo est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de Judo en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de Judo sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration en y intégrant une terminologie adaptée

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Judo

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1-B : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Jiu-Jitsu Brésilien afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien sans risque identifié

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique du Jiu-Jitsu Brésilien en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.2, C.1.3.3

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Jiu-Jitsu Brésilien

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Jiu-Jitsu Brésilien, puis:

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.7.1 et C.1.7.2

Critères d'évaluation associés :

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Jiu-Jitsu Brésilien sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Le matériel défectueux est écarté
La quantité de matériel disponible est adaptée
La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel
Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées
La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «
Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée
Les caractéristiques de l'espace de pratique du Jiu-Jitsu Brésilien sont prises en compte (intérieur / extérieur)
L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée
Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié
Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants
Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées
Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés
Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration
Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Jiu-Jitsu Brésilien

Les zones d'évolution sont sécurisées
Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)
Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique
Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité
La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés
Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1-C : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Énergétiques Chinois - (Qi gong)

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en arts énergétiques chinois afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en arts énergétiques chinois en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois sans risque identifié
C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.
C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension
C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts énergétiques chinois en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Épreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Arts énergétiques Chinois et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.2, C.1.3.3

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Energétiques Chinois

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Energétiques Chinois, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.7.1 et C.1.7.2

Critères d'évaluation associés

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts énergétiques chinois sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre en arts énergétiques chinois est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts énergétiques chinois en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique en arts énergétiques chinois sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1-D : « : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X »

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes sans risque identifié

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts martiaux chinois internes et externes en toute sécurité.

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.2, C.1.3.3

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Martiaux Chinois Internes et Externes, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.7.1 et C.1.7.2

Critères d'évaluation associés

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X) en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique des arts énergétiques chinois sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité
La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés
Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1-E : « : Préparation et animation de cycles de séances d'encadrement d'aïkido, aikibudo et disciplines associées »

Compétences :

C.1.1.2 - Repérer les besoins spécifiques des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

C.1.3.3 - Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation, d'apprentissage en aïkido, aikibudo et disciplines associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des pratiquants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en aïkido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.5.2 - Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sans risque identifié

C.1.6.2 - Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

C.1.7.1 - Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Aïkido, Aikibudo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.2, C.1.3.3

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Aïkido, Aikibudo et DA

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Aïkido, Aikibudo et DA, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.7.1 et C.1.7.2

Critères d'évaluation associés :

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des pratiquants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les pratiquants, avec le représentant de la structure, ...)

Les niveaux de pratique et technique des pratiquants sont repérés

Les besoins spécifiques en anatomie, biomécanique et physiologie, des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées dont ceux en situation de handicap sont identifiés selon les exigences de l'activité

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours du cycle de séances sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'arts Martiaux » sont explicitées.

Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des pratiquants sont adaptées à leurs caractéristiques et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Les pratiquants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte leurs besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de l'aikido, aikibudo et disciplines associées est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les pratiquants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de l'aikido, aikibudo et disciplines associées sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les pratiquants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des pratiquants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

Les situations à risque ou d'incident sont anticipées

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance d'aikido, aikibudo et disciplines associées

Les zones de pratique sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les pratiquants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques des pratiquants (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap ...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation et d'encadrement de « Taekwondo et Disciplines Associées »

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Taekwondo et Disciplines Associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de Taekwondo et Disciplines Associées sans risque identifié.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de Taekwondo et Disciplines Associées en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Taekwondo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.2, C.1.3.3

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Taekwondo et DA

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage en Taekwondo et DA, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.7.1 et C.1.7.2

Critères d'évaluation associés :

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

*Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées
Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux-Option : Taekwondo et DA » sont explicitées.*

*Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés
Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)*

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre du « Taekwondo et DA » est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre d'un club de « Taekwondo et DA » en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de « Taekwondo et DA » sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « Taekwondo et DA »

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap ...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 2 : « Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »

Compétences :

C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Modalité d'évaluation mise en place :

Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

+

Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions)

Critères d'évaluation associés :

Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés

Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

10.2. Carte professionnelle

Les activités en lien avec les options du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » visant encadrée par le titulaire du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » relèvent du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. En conséquence, toute personne désirant exercer la fonction « **Moniteur d'Arts Martiaux** » visant contre rémunération, doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Elle doit en outre, remplir les conditions d'obtention de la carte professionnelle (R. 212-85 du Code du Sport).

TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION

Article 11 – Voies d'accès à la certification

La certification au CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » visant est accessible par les voies de la formation continue, par la validation des acquis de d'expérience, et, le cas échéant, par voie d'équivalence. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne. Une procédure d'équivalence de diplômes étrangers vers les CQP est également mise en place par le certificateur

Afin de rendre le CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification conformément à l'article 5 du présent règlement.

Pour rappel, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de l'entretien de positionnement. Les aménagements possibles peuvent être :

- Un prolongement de la durée de la formation
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** »

Prise en compte des situations de handicap

Un référent handicap est désigné et formé au sein de l'organisme de formation délégataire. Cette personne référente dispose des compétences nécessaires pour soit analyser, soit solliciter une expertise externe à la mise en place d'aménagements.

Ce référent handicap opère au sein de la cellule en charge de l'information, des inscriptions et dépôt de candidatures. Il est donc identifié et connu des apprenants/candidats dans l'organisme et jouer ainsi son rôle auprès des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec le responsable pédagogique, le référent handicap prévoit l'ensemble des aménagements de formation et d'épreuve de certification adapté à la situation de handicap.

En lien avec le lieu de stage et/ou le future lieu d'emploi, ces aménagements des modalités d'évaluation doivent être de nature à anticiper les aménagements possibles du futur poste de travail du candidat.

CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION CONTINUE

Article 12 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation continue

Le candidat au CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

1. Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat : Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso). :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère
 - Passeport français ou étranger
 - Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
 - Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
 - Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
 - Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union

européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

2. Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « *prévention et secours civiques de niveau 1* » ou équivalent à cette attestation.
3. Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation
4. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'option choisie datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
5. Présenter un niveau technique minimum dans l'option choisie :

Judo :	Présenter une copie du diplôme de 1er dan ou attestation du grade de 1er dan minimum délivré par la CSDGE* de la FFJDA à l'entrée en formation
Jiu Jitsu Brésilien	Présenter une copie du diplôme de ceinture marron, délivrée par la CFJJB à l'entrée en formation
Aïkido Aïkibudo et disciplines associées	Présenter le Niveau 2ème dan minimum délivré par la CSDGE, à l'entrée en formation
Arts Énergétiques Chinois (Qi gong)	Mx pbkqor kb`l mfb ar afriEj b ab Ar^k 0 a< ifsa m'oi^ @PADB ab i^ j bkdj k >ap Bkbæ< qnr bp @efkl fp l r a\$ kb ^qppq^qj k ab kfsb^r q` ekfnr b >QQ' >ap Bkbæ< qnr bp @efkl fp a< ifsa b m'oi\$kpq qab d q ^qj k ab i^ C>BJ @
Arts Martiaux Chinois Internes et Externes AMCI	Présenter une copie du diplôme de Duan 3 délivré par la CSDGE de la mention AMCI-X ou d'une attestation de niveau technique ATT2 des Arts Martiaux Internes et externes Chinois AMCI - X délivrée par l'institut de formation de la FAEMC
Taekwondo et disciplines associées	Présenter une copie du diplôme de 1er dan ou attestation du grade de 1er dan minimum délivré par la CSDGE de la FFDTA à l'entrée en formation

*CSDGE : Commission Spécialisée Des Dans, Grades et Equivalents

Article 13 – Conditions de mise en œuvre de la formation

13.1. L'habilitation des organismes de formation partenaires

Seuls les organismes de formation partenaires habilités par l'OC Sport et dûment enregistrés par l'OC Sport sur le portail de France Compétences peuvent délivrer la formation du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » Le cas échéant, l'OC Sport peut également habilitier un organisme de formation partenaires à organiser l'évaluation CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** ».

L\$^_fifq^qj k bpq ^`l œ< b ^mflp s< dcf ^qj k ab i^ `l kd q fq ^sb` ib `^efbo abp `e^æbp a\$^\_fifq^qj k bqab j fpb bk Ørsd ab i^ d q ^qj k ar **CQP à Moniteur d'Arts Martiaux** » < q`_if Ÿ m'œfo a\$ k j l aflib qmb md ml pœ m'o ib `bœf ^qpr œ l b `^efbo abp `e^æbp a\$^\_fifq^qj k a\$ œ^kfpj b ab d q ^qj k ddr d a^kp **l'annexe complémentaire n°2** 7a @^efbo abp `e^æbp a\$^_fifq^qj k a\$ œ^kfpj b ab d q ^qj k i ar mœ pbkqf d ibj bkq+

L\$^_fifq^qj k bpq ^`l œ< b ml rorkb ar œ b j ^ufj ^ib < d^ib Ÿ i^ ar œ b a\$kd d f pœbj bkqar **CQP à Moniteur d'Arts Martiaux** » ^r OK@M

L\$^_fifq^qj k ml rœ > œb d`l kar fœ m'o rkb md `< ar d pfj mifœ b ab dœkl r sbiibj bkq fkq dœkq i\$kp bj _ib abp fkd q ^qj k pr q bp Ÿ i^ j fpb bk Ørsd ab i^ d q ^qj k bq Ÿ pl k < sl ir qj k ^r j ^ufj r j ml r oi^ ar œ b a\$kd d f pœbj bkqar @NM^r OK@M

13.2. La durée de formation

La durée de la formation du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » s'élève à 212 heures minimum dont 162 heures minimum en centre et 50 heures minimum en situation professionnelle.

Ce volume horaire est minoré au regard des blocs de compétences d'ores et déjà obtenus par le candidat, ou peut l'être au regard des allègements de formation établis lors du positionnement.

13.3. Les qualifications minimums requises

L'objectif principal de la formation est de permettre à l'apprenant d'acquies les compétences techniques et sécuritaires requises pour exercer la fonction de moniteur arts martiaux. La formation est structurée en modules théoriques et pratiques. Les modules théoriques visent à transmettre les connaissances fondamentales de la discipline, tandis que les modules pratiques permettent à l'apprenant de développer ses compétences techniques et de les appliquer dans des situations réelles. La formation est évaluée à l'issue de chaque module et à l'issue de la formation elle-même. Les résultats de l'évaluation sont communiqués à l'apprenant et à son responsable de formation. Les apprenants qui ne réussissent pas à l'évaluation peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour préparer une nouvelle évaluation. Les apprenants qui réussissent à l'évaluation sont diplômés de la formation et peuvent exercer la fonction de moniteur arts martiaux.

Le responsable de formation

Le responsable de formation

Le responsable de la formation (ou coordonnateur pédagogique) a pour fonction de :

- Planifier notamment des plans et des calendriers de formation, concevoir et développer des programmes de formation.
- Mettre en œuvre la convention d'habilitation et le cahier des charges de la certification
- Gérer l'équipe pédagogique de formateurs impliquée dans la formation CQP
- S'assurer des suivis administratifs concernant le CQP

Lorsque le responsable de la formation (ou coordonnateur pédagogique) intervient dans le programme de formation en tant que formateur, évaluateur, il doit répondre aux critères précisés ci-dessous.

Le responsable de la formation au CQP Moniteur Arts Martiaux doit être à minima titulaire d'une certification de niveau 4 :

- Soit figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'encadrement de l'option choisie.
- Soit figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'activité de l'option choisie

Le responsable de la formation au CQP Moniteur d'Arts Martiaux doit justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la formation professionnelle de 2 années dans le domaine d'activité de l'option choisie

Les formateurs

Lorsque les formateurs interviennent dans le cadre des contenus techniques et sécuritaires, ils doivent être à minima titulaire d'une certification professionnelle dans le domaine de l'option choisie, d'un niveau 4 minimum.

Cette certification peut être :

- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'option choisie
- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'activité visé par l'option choisie.

Cas particulier pour les formateurs de l'option Jiu-Jitsu Brésilien, ils doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle de niveau 4 :

- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine du Judo Jujitsu
- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine du Judo Jujitsu
- Soit être titulaires du CQP MAM option Jiu-Jitsu Brésilien

Les formateurs intervenants dans le cadre des contenus techniques et sécuritaires doivent justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la formation professionnelle de 2 années dans le domaine d'activité de l'option choisie.

Cas particulier pour les formateurs de l'option Jiu-Jitsu Brésilien, les formateurs devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la formation professionnelle de 2 années, et

d'une expérience d'encadrement de l'activité du Judo-Jujitsu ou du Jiu-Jitsu Brésilien de 2 années attestées par le Directeur Technique National de la FFJDA.

Lorsque les formateurs interviennent :

- Sur des contenus non techniques et non pédagogiques propres à l'activité considérée
- Sur des contenus n'étant pas en lien avec la pratique des options du CQP Moniteurs d'Arts Martiaux
- Quand les stagiaires ne sont pas en situation pédagogique spécifique au domaine des options du CQP Moniteurs d'Arts Martiaux

Dans ces cas de figure, les formateurs doivent justifier

- De leurs compétences dans les thématiques des actions enseignées par leurs diplômes, titres
- D'une année d'expérience professionnelle dans le champ visé.

Les évaluateurs

Dans le cadre de l'organisation des évaluations du Bloc de Compétences 1 (1a,1b,1c,1d,1e,1f) : Les évaluateurs au CQP Moniteur d'Arts Martiaux doivent être à minima titulaire d'une certification professionnelle dans le domaine de l'option choisie. Elle doit être d'un niveau au moins équivalent à celui du CQP MAM.

Cette certification peut être :

- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'option choisie
- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'activité visé par l'option choisie.
- Soit le CQP Moniteur d'Arts Martiaux enregistré au RNCP sans niveau de qualification dans le domaine d'activité de l'option visée.

Cas particulier pour les évaluateurs de l'option Jiu-Jitsu Brésilien, ils doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle :

- Soit d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP MAM dans le domaine du Judo Jujitsu
- Soit être titulaires du CQP MAM option Jiu-Jitsu Brésilien

Les évaluateurs doivent justifier de 2 années d'expérience professionnelle réalisées dans le champ de l'encadrement sportif du domaine d'activité de l'option choisie.

Cas particulier pour les évaluateurs de l'option Jiu-Jitsu Brésilien, les évaluateurs devront justifier de 2 années d'expérience d'encadrement dans l'activité du Judo-Jujitsu ou dans l'activité du Jiu-Jitsu Brésilien attestées par le Directeur Technique National de la FFJDA.

Les tuteurs

Les tuteurs doivent être volontaires et être à minima titulaire d'une certification professionnelle dans le domaine d'activité visé par l'option choisie. Elle doit être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP MAM.

Cette qualification est :

- Soit le CQP MAM enregistré au RNCP sans niveau de qualification dans le domaine de l'activité visée
- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'encadrement du judo.
- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'activité visé par l'option choisie.

Cas particulier pour les tuteurs de l'option Jiu-Jitsu Brésilien, ils doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle :

- Soit d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP MAM dans le domaine du Judo Jujitsu
- Soit être titulaires du CQP MAM option Jiu-Jitsu Brésilien

Les tuteurs doivent justifier de 1 année d'expérience professionnelle réalisée dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine d'activité de l'option choisie.

Cas particulier pour les tuteurs de l'option Jiu-Jitsu Brésilien, les tuteurs devront justifier de 1 année d'expérience d'encadrement dans l'activité du Judo-Jujitsu ou dans l'activité du Jiu-Jitsu Brésilien attestées par le Directeur Technique National de la FFJDA.

Par ailleurs, l'avis consultatif du tuteur est requis pour le bloc de compétence 1-A, B, C, D, E, F, 2 et 3. Cependant, ce dernier ne peut pas être évaluateur du candidat qu'il tutore.

13.4. Règles spécifiques au cours des épreuves d'évaluation.

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique EPMS :

Elles sont évaluées par les formateurs intervenants sur les contenus techniques ou en lien avec le domaine de d'activité de l'option choisie, définis à l'article 13.3.

Epreuves certificatives :

Pour rappel, la présence obligatoire de deux évaluateurs définis ci-dessus est requise pour les pour les épreuves d'évaluation des blocs de compétences du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** ».

Chaque évaluation se déroule en présence de deux évaluateurs définis ci-dessus. Seul l'un des deux évaluateurs peut être un formateur de la session de la certification professionnelle à laquelle le candidat est inscrit.

Article 14 – Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP

Les personnes qui suivent une formation préparant au CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » et qui souhaitent exercer contre rémunération, pendant leur formation, l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1, doivent en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues aux articles R.212-85. et R.212-87.

Ces personnes doivent être placées sous l'autorité d'un tuteur pédagogique et avoir satisfait aux Exigences préalables à leur mise en situation professionnelle dans les conditions prévues par le présent règlement (Art. R. 212-4 du Code du Sport).

L'organisme de formation met en œuvre les modalités d'évaluation des exigences préalables. Après vérification de ces exigences, l'organisme de formation délivre une attestation de réussite à chaque candidat selon le modèle type défini par la CPNEF Sport.

Au vu de l'attestation de réussite aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMS), le préfet délivre une attestation d'exercice au stagiaire (Art. R. 212-87 du Code du Sport).

14.1.- Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Les délégataires sont garants, au regard de la spécificité de l'activité en matière de sécurité, des exigences préalables particulières auxquelles le candidat doit répondre.

Elles sont définies dans le présent règlement comme suit :

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle doivent intervenir au cours du premier tiers du parcours de formation et avant toute mise en situation d'animation du candidat CQP en structure d'alternance. Doivent avoir été abordées au cours du premier tiers du parcours de formation les contenus suivants :

- *Sécurité : les zones d'évolution, les différentes typologies de lieux de pratique des activités et leurs aspects sécuritaires, le matériel pédagogique, les principes de sécurité en matière d'utilisation du matériel, sensibilisation aux postures de sécurité chez les pratiquants*
- *Caractéristiques générales des publics enfants, adolescents, adultes et seniors*
- *Rôle du moniteur : interaction avec les participants, modalités de transmission des consignes, les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et des tiers*

L'organisme de formation met en place les modalités d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle de la manière suivante :

Le candidat est observé par un évaluateur défini à l'article 13.4, en situation d'animation d'une séquence réalisée dans l'option choisie par le candidat, d'une durée de 15 minutes. Cette observation se déroule en centre de formation ou éventuellement en structure d'accueil sous la direction du responsable de la formation.

Les critères d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle sont les suivantes :

Pour valider les EPMS, le candidat doit valider les 6 critères :

- Vérifier que l'environnement et l'espace de pratique ne présentent pas de danger
- Vérifier les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant
- Aménager les zones d'évolution en toute sécurité individuelle et collective
- Donner les consignes de sécurité en relation avec l'exercice ou la situation pédagogique proposée
- Formuler des consignes claires aux participants lors de la présentation de la situation pédagogique
- Vérifier la bonne compréhension des consignes données en observant la mise en action des participants et intervenir le cas échéant

L'outil d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle figure en annexe n°2 du présent règlement.

Dans le cas où certains critères ne seraient pas validés, une démarche d'explication et d'accompagnement sera nécessaire avant de prévoir une nouvelle évaluation, dans un délai maximum de 15 jours. Deux échecs successifs à l'épreuve de l'EPMS entraînent l'arrêt de la formation et amènent à repositionner le candidat vers une prochaine session de formation au CQP MAM.

L'attestation EPMS sera conservée par le stagiaire dans son livret de formation. Elle doit être datée et signée par le responsable de formation. L'attestation EPMS ne se substitue pas à une grille d'évaluation des EPMS dûment remplie par l'évaluateur.

La validation des EPMS étant de la responsabilité des organismes de formation, le candidat qui s'inscrirait dans un autre organisme de formation devra se soumettre à une nouvelle évaluation EPMS.

Certaines certifications ou qualifications permettent au candidat d'être dispensé de ces exigences préalables à la mise en situation professionnelle. Elles seront mentionnées à l'Article 22 « *Equivalences, dispenses d'épreuves.* » de ce présent règlement.

14.2. Tutorat

Le tuteur est défini à l'article 13. Pour chaque salarié en cours de formation au CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** », l'employeur choisit un tuteur pédagogique parmi les personnes qualifiées de l'entreprise.

L'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises, dans la limite de deux salariés en cours de formation de ce CQP.

Les missions du tuteur pédagogique sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;

- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
- Participer au suivi de formation en proposant un avis consultatif et sans évaluer le candidat qu'il tute.

Lorsque le stagiaire ne relève pas d'un contrat de travail, un tuteur pédagogique est nommé dans les conditions définies par le délégataire.

Article 15 – Modalités d'évaluation des compétences du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** ».

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

Pour l'option Judo

- ➔ Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo

Compétences évaluées :

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en Judo

C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Judo en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 – Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances en Judo

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Judo afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances en Judo en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en Judo pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo sans risque identifié

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance en Judo afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Judo en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en du Judo

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation d'apprentissage afin de garantir une pratique en Judo en toute sécurité

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Judo, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.4, C.1.6.5, C.1.7.1 et C.1.7.2, C.1.8.1 et C.1.8.2

➤ Epreuve 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Judo

Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature du Judo

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Compétence évaluée : C.1.6.3

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Critères d'évaluation associés :

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des participants sont formulées

Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)

Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées

Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle de Judo est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle de Judo tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de Judo est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de Judo tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

Les grilles de séance de Judo sont formalisées par écrit

Les objectifs de Judo sont cohérents avec ceux du cycle de séances

Le déroulé de séance de Judo (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respecté

Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du temps disponible

Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de Judo

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Moniteur Arts Martiaux Option Judo sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de Judo- est explicitée

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de Judo est prévu

L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance

Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile au Judo sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance

Les objectifs et le déroulement de Judo sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.

Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap

La tenue des participants est vérifiée en début de Judo (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de Judo est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de Judo en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation de Judo sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)

Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de Judo

Le vocabulaire spécifique au Judo est explicité

Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)

Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits

La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de Judo sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration en y intégrant une terminologie adaptée

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les fondamentaux techniques de l'activité judo sont maîtrisés

Les fondamentaux techniques de l'activité judo sont transmis

Les fondamentaux culturels sont rappelés

Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de Judo

Les participants sont observés au cours de Judo

Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés

Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance

Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées

Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur

Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de Judo

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants

Des critères d'observations des participants sont présentés

Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés

Les transpositions du contenu pédagogique pour s'adapter à un autre type de public

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Judo

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de Judo

Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de Judo

L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés

Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de Judo sont identifiés

Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs du Judo et des constats effectués au cours de la séance

Pour l'option Judo jutisu

- Bloc de compétences 1-B (BC1-B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu Jitsu Brésilien

Compétences évaluées :

- C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.
- C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien
- C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure
- C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien
- C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Jiu-Jitsu Brésilien en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.
- C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien.
- C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Jiu-Jitsu Brésilien afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci
- C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien en vue d'y proposer des modifications ou ajustements
- C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée
- C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences du Jiu-Jitsu Brésilien pour la mise en œuvre de la séance
- C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
- C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien sans risque identifié
- C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.
- C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.
- C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Jiu-Jitsu Brésilien en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien
- C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
- C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.
- C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension
- C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique du Jiu-Jitsu Brésilien en toute sécurité

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+
Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Jiu-Jitsu Brésilien

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Jiu-Jitsu Brésilien, puis:

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+
Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.4, C.1.6.5, C.1.7.1 et C.1.7.2, C.1.8.1 et C.1.8.2

➤ Epreuve 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Jiu-Jitsu Brésilien

Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature du Jiu-Jitsu Brésilien

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Compétence évaluée : C.1.6.3

Critères d'évaluation associés :

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des participants sont formulées

Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)

Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées

Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle de Jiu-Jitsu Brésilien est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont formalisées par écrit

Les objectifs de Jiu-Jitsu Brésilien sont cohérents avec ceux du cycle de séances

Le déroulé de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée

Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposée tiennent compte du temps disponible

Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux du Jiu-Jitsu Brésilien

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Jiu-Jitsu Brésilien sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de Jiu-Jitsu Brésilien est explicitée

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de Jiu-Jitsu Brésilien est prévu

L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance

Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile au Jiu-Jitsu Brésilien sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance

Les objectifs et le déroulement de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.

Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap

La tenue des participants est vérifiée en début de séance de Jiu-Jitsu Brésilien (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)

Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de la séance de Jiu-Jitsu Brésilien

Le vocabulaire spécifique au Jiu-Jitsu Brésilien est explicité

Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)

Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits

La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique du Jiu-Jitsu Brésilien sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les fondamentaux techniques de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien sont maîtrisés

Les fondamentaux techniques de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien sont transmis

Les fondamentaux culturels sont rappelés

Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien

Les participants sont observés au cours d'une séance de Jiu-Jitsu Brésilien

Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés

Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance

Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées

Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur

Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants

Des critères d'observations des participants sont présentés

Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Jiu-Jitsu Brésilien

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien.

Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de Jiu-Jitsu Brésilien

L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés

Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de Jiu-Jitsu Brésilien sont identifiés

Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs du Jiu-Jitsu Brésilien et des constats effectués au cours de l'animation

Pour l'option Arts Energétiques Chinois - (Qi gong)

Bloc de compétences 1-C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois - (Qi gong)

Compétences évaluées :

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en arts énergétiques chinois

C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en arts énergétiques chinois en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en arts énergétiques chinois afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en arts énergétiques chinois en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en arts énergétiques chinois pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois sans risque identifié

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels des arts énergétiques chinois en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts énergétiques chinois en toute sécurité

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en arts énergétiques chinois en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations
C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts énergétiques chinois pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum en Arts énergétiques Chinois et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Energétiques Chinois

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Energétiques Chinois, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.3, C.1.6.4, C.1.6.5, C.1.7.1 et C.1.7.2, C.1.8.1 et C.1.8.2

➤ Epreuve 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques des Arts énergétiques Chinois
Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature des Arts Energétiques Chinois

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Compétence évaluée : C.1.6.3

Critères d'évaluation associés

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des participants sont formulées

Les attentes spécifiques des participants sont identifiés notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)

Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées

Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle en arts énergétiques chinois est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle en arts énergétiques chinois tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle en arts énergétiques chinois est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle en arts énergétiques chinois » tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

Les grilles de séance en arts énergétiques chinois sont formalisées par écrit

Les objectifs en arts énergétiques chinois sont cohérents avec ceux du cycle de séances

La courbe en arts énergétiques chinois (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée

Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du temps disponible

Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux des arts énergétiques chinois

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts énergétiques chinois sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances des arts énergétiques chinois est explicitée

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont en arts énergétiques chinois est prévu

L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance

Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile en arts énergétiques chinois sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance

Les objectifs et le déroulement en arts énergétiques chinois sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)
Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.
Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.
Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap
La tenue des participants est vérifiée en début en arts énergétiques chinois (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées
La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre en arts énergétiques chinois est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «
Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts énergétiques chinois en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation des arts énergétiques chinois sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)
Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours en arts énergétiques chinois. Le vocabulaire spécifique aux arts énergétiques chinois est explicité
Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)
Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits
La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée
Les caractéristiques de l'espace de pratique en arts énergétiques chinois sont prises en compte (intérieur / extérieur)
L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée
Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié
Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants
Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées
Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés
Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration
Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois sont maîtrisés
Les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois sont transmis
Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche des arts énergétiques chinois.
Les participants sont observés au cours en arts énergétiques chinois . Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés
Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance
Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées
Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur
Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité des arts énergétiques chinois

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants
Des critères d'observations des participants sont présentés
Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés
Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine des arts énergétiques chinois sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle des arts énergétiques chinois

Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle des arts énergétiques chinois

L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés

Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances en arts énergétiques chinois sont identifiés

Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs des arts énergétiques chinois et des constats effectués au cours de l'animation

Pour l'option arts martiaux chinois internes et externes AMCI

➤ Bloc de compétences 1-D (BC1-D) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI - X

Compétences évaluées :

C.1.1.1 à fabkqfboibp ^ppkpp bqibp j l qf^ql kp abp m^af fmkp ^r `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk sr b ab ml ml pbo r k `l kppk ^mml mfk bq bk p\$mmr v^kq pr o abp l r qp ^a^mq p ^sb` r kb ^ppkql k m^af r ifflb ml r o ibp m^af fmkp bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m

C.1.1.2 à Obm doibp _bpl fkp pmx` fdr bp abp m^af fmkp bk r qf^kqabp l r qp a\$ s^ir ^ql k ml r o < s^ir boibr okfsb^r ab m^fdr b bqibr q `^o` q dppdr bp j l mel il dfr bp ^dk a\$ i^ \_l do r k `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp

C.1.2.1 à Obm do ibp j l vbkp j l _fifp^_ibp ml r o ^afpbo r k `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk pp^kq` l j mpp abp dpp l r o bp) ar j ^q dbi) abp ppp ab m^fdr b afpml kf\_ibp bqabp `l kppkpp ab i^ ppp` q d

C.1.2.2 à Ob` r bfiiboibp fkd q ^ql kp d^afsbp ^r ml ppqab i^ ppp` q d ^dk ab a<dkfo abp l _pp` qp ar `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db ^a^mq p Y i^ m^fdr b abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp

C.1.3.1 à Bi^ _l do r k `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db ^dk a\$ ppr do r kb ml dpppfl k abp m^af fmkp abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk p\$mmr v^kqpr o r kb a< j ^o eb m a^dl dfr b ^a^mq b kl q j j bkqml r o` br u bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m

C.1.3.2 à >k^ivpboibp `l kppkpp ifk bp ^r pp j m^af ^r j ^q dbi) ^r ifbr afpml kf\_ibp bq^ru `^o` q dppdr bp abp m^af fmkp ^dk ab a<dkfo ibp ddiibp ab p^k` bp bq ibp pfq ^ql kp m a^dl dfr bp `l e< dpp ar `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp

C.1.3.3 à Mx sl foibp j bpr pp ab p^r dq ^r `l r qp abp p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp ^dk a\$ ppr do i\$ kq ddfq mevppr b bqi^ ml pp` ql k abp m^af fmkp bqabp ppq bk pp^kq` l j mpp abp l \_ifd^ql kp i< d^ibp bqabp ddiibp ifk bp Y` biibp* f

C.1.3.4 à Mx sl foibp j l a^ifq p a\$ s^ir ^ql k ar `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk sr b a\$ ml ml pbo abp j l afd ^ql kp l r ^g ppj bkq

C.1.4.1 à S< dfo i\$ q q bq i^ afpml kf_fifq ar j ^q dbi k<` bpp^fb Y r kb p^k` b a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk pp^kq` l j mpp abp ddiibp bk sfdr br om l r o r kb j fpb bk ^` dffq p^` r pp b

C.1.4.2 à J bpp bk m^` b ib j ^q dbi k<` bpp^fb Y r kb p^k` b a^kp ib dppb` qabp bufdbk` bp abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp ml r oi^ j fpb bk p r sb ab i^ p^k` b

C.1.5.1 à Fkd q bo ibp m^af fmkp abp l _pp` qp bq ar a< d ribj bkq a\$ kb p^k` b a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk ^a^mq kqpl k afp` l r qp ^dk ab sbfiibo Y ibro _l kkb `l j m a bkpfl k ^sb` r kb ^ppkql k m^af r ifflb ml r o` br u bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m

C.1.5.2 à Obm doibp m^af fmkp m a pbkq^kqabp _bpl fkp pmx` fdr bp a^kp ib \_r qab p\$ ppr do nr \$p m r fppbkq m^af fmo Y r kb p^k` b a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp p^kp ppnr b fabkqf

C.1.6.1 à @ j j r kfr bo ^sb` ibp m^af fmkp d r q ^r il kd a\$ kb p^k` b a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp ml r o^ppr doib \_l k a< d ribj bkqab `biib* f bk sbfiikq Y ^a^m ppl k afp` l r qp bqpl k ^afq ab pr fs^kqibp pfq ^ql kp d k` l kpp b+

C.1.6.2 à @ kar fb r kb p^k` b a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bq buoppkbp ^dk ab ^afpboibp l _pp` qp m a i^ \_ibj bkq a< dkfp bk j l \_fifp^kqkl q j j bkqibp dpppp) j l r sbj bkq bqpp` ekfr bp pmx` fdr bp Y i\$` dffq +

C.1.6.3 * J bpp bk m^fdr b ibp d ka^j bkq^ru pp` ekfr bp bq` r iq dpp abp ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk sr b ab ibp pp^kp bpp pr fs^kqibp l \_pp` qp m a i^ _ibj bkq a< dkfp ^r `l r qp ar `v` ib ab p^k` bp a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp

C.1.6.4 à >` `l j m^dkboibp m^af fmkp d r q^r il kd ab i^ p^k` b bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp ^dk ab sbfiibo Y ibro m^kl r fppbj bkqbq Y ibro^r d kl j fb ^sb` r kb ^ppkql k m^af r ifflb ml r o` br u bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m

C.1.6.5 à L _pposbo ibp `l j ml ppj bkq abp m^af fmkp ^dk a\$ a^m p o ib a< d ribj bkq a\$ kb p^k` b a\$kf^ql k) a\$mmbkpp^db bk ^op j ^af^ru `efkl fp fkppkbp bqbuoppkbp bk ^g pp^kqibp pfq ^ql kp m a^dl dfr bp fkd^ibj bkq m a sr bp+

C.1.7.1 à Bkl k'bo ibp dldibp ab p'rdq Ÿ dōpnb'fōo ^r `l rōp a\$kb p^k`b a\$kf^d k) a\$mmōkōpp^db bk ^ōp j ^ōf^r u`efkl fō fōfōckbp bqbuōckbp ^dk ab ibp dōkadō bumif fōp bk p\$ppr d'kqab ibr o\_l kkb`l j mē ebkpfl k

C.1.7.2 à J bōp bk Ø r sō ibp dldibp ab p'rdq bk p\$ppr d'kqab ibr o dōpnb' qd r q^r il kd a\$kb p^k`b a\$kf^d k) a\$mmōkōpp^db ^dk ab d^d'k fōr kb m^d n r b bk ^ōp j ^ōf^r u`efkl fō fōfōckbp bqbuōckbp bk d r d p'rdq +

C.1.8.1 à >k^ivpboib a<d r ibj bkqa\$kb p^k`b bqar `v`ib ab p^k`bp bk ^ōp j ^ōf^r u`efkl fō fōfōckbp bqbuōckbp bk fōk^kq`l j mōp abp l _d' fōp mē ^i^_ibj bkq dū p ^dk a\$ ^mōl o fō abp ^j < ifl d' d k p

C.1.8.2 à Q g r iboabp j l afd ^d k p l r abp ^g p d j bkō abp p^k`bp bqar `v`ib ab p^k`bp bk ^ōp j ^ōf^r u`efkl fō fōfōckbp bqbuōckbp mō r o v mō mō p b o abp mōp fōp a\$ j < ifl d' d k p bk fōk^kq`l j mōp abp l _d' fōp s fō p bqabp`l k p d' fō α ^i fō p +

Modalités d'évaluation

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Martiaux Chinois Internes et Externes, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;

- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.4, C.1.6.5, C.1.7.1 et C.1.7.2, C.1.8.1 et C.1.8.2

➤ Epreuve 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques des Arts Martiaux Chinois Internes et Externes

Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature des Arts Martiaux Chinois Internes et Externes

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Compétence évaluée : C.1.6.3

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Critères d'évaluation associés

I bp ^qpkp bqj l qsf^ql kp abp m'af fmkp pl kqd q r i b p

I bp ^qpkp pmx ` fdr bp abp m'af fmkp pl kqfabkq p kl qj j bkqbk ` b nrf ` l k ` bckb ibp mbpl kkbp bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m

I \$mxa ebkpl k abp m'af fmkp m'od'ml ay i\$` qsfq bpq s'ir < b+ %f k < ` bpp^fcb&

I bp ` ^o` q dpr bp abp m'af fmkp pl kq fabkq bp bq bumif fq bp kl qj j bkq ` biibp ` l k ` bck^kq ibp mbpl kkbp bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m

I bp l r qj a\$ s'ir ^ql k r qf p pl kqma pbkq p %qf^ql k abp ddiibp a\$ _pbos^ql k Y afpm pfql k) l _pbos^ql k abp m'af fmkp il q a\$ kb p^k` b a\$` r bfi) bkqfbkp ^sb` ibp m'af fmkp) ^sb` ib dmx pbkqkqab i^ pqr` q d) n &

I b a a dkb ab kfsb^r u ab m'fdr b bk sdr br o% a < o i l r ^r qd&bpq` l kkr %f k < ` bpp^fcb&

I bp kfsb^r u ab m'fdr b bq d` ekfdr b abp m'af fmkp pl kqdmx a p

I bp _bpl fkp pmx ` fdr bp bq m'af r i^dq p abp m'af fmkp) al kq` br u bk pfq ^ql k ab e^kaf ^mpl kqfabkq p pr fs^kqibp bufdbk` bp ab i\$` qsfq

I bp dpp l r o bp er j ^fkb bqj ^q ddiibp %n r nrbj bkq il ` ^r u) j ^q ddi) n & afpm kf \_ibp ml roi^ a ^fpa^ql k ar ` v` ib ab p^k` bp pl kqbumif fq bp+

I b pfq ab m'fdr b bpq a <` dq %l kb ab m'fdr b) ab k^sfda^ql k) a^kdbq) ml ppf \_fifq p m a^dl dfr bp) ^j < k^dbj bkqk < ` bpp^fcb ml r o r kb m'fdr b p^` r d p b++&

I b md qd, ibp ^qpkp ab i^ pqr` q d bpqfabkq, pl kqfabkq bp

I b md qd, ibp ^qpkp ab i^ pqr` q d bpqmp, pl kqmpbp bk ` l j mp ml ro a d k foibp l _q` dq ar ` v` ib ab p^k` bp+

I b ` v` ib bk ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U bpqd q ^ifp m'o <` dq %_q` dq ar md qd sl fcb ar ` v` ib bq^af r i^ql k bkq ibp p^k` bp&

I bp l _q` dq ar ` v` ib bk ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U qbk b k q` l j mp abp \_bpl fkp) abp j l qsf^ql kp bqabp ` ^o` q dpr bp abp m'af fmkp m a^i _ibj bkqfabkq p

I bp _bpl fkp pmx ` fdr bp abp m'af fmkp pl kqmp bk ` l j mp %l qj j bkqibp m'af fmkp bk pfq ^ql k ab e^kaf ^m&

I ^ j < qel al il dfr r qf p b ml r o a fcb md dppboibp m'af fmkp ^r ` l r q ar ` v` ib bk ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U bpqbumif fq b

I b a a dkb ab kfsb^r ab m'fdr b bpq r qf p %f k < ` bpp^fcb&

I bp j bpr d p d k < o i b nrbj bq k q a \$ p r d o i a p^` r dq abp m \_if p a^k p i b ` ^a d ar ` v` ib bk ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U qbk b k q` l j mp abp ` ^o` q dpr bp abp fka pqr` q d p a\$` r bfi abp ^` qsfq p

I bp ddiibp ab p^k` b abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U pl kqd q ^ifp bp m'o <` dq

I bp l _q` dq abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U pl kq` l e d k q ^sb` ` br u ar ` v` ib ab p^k` bp

I ^ ` l r o b abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U %` e^r d j bkq ` l m p ab p^k` b) d q r o ^r ` ^j b & bpq d p nrb` q b

I bp ddiibp ab p^k` b abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U md ml p b qbk b k q` l j mp ar qj mp afpm kf _ib

I bp ddiibp ab p^k` b abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U md ml p b qbk b k q` l j mp ar ifr r qf p ml roi^ m'fdr b+

I bp ddiibp ab p^k` b abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U md ml p b qbk b k q` l j mp ar kl j \_d bqabp ` ^o` q dpr bp abp m'af fmkp

I bp pfq ^ql kp m a^dl dfr bp md ml p b d p nrb` f k q i^ il dfr b bqibp d ka^j bkq^r u abp ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U

I bp ` el fu q d` ekfdr bp bq m a^dl dfr bp pl kq q p d p bk ifb ^sb` ibp bubo f bp md ml p p

I bp l _ifd^ql kp i d^ibp bqibp d f d i b p ab p^` r dq Y d p nrb` d o ^r ` l r q ab i^ p^k` b pl kqbumif fq bp

I bp ` l k a f q kp bq i j f d p a \$ u b o f b abp dq i^ f d p ar @NMJ > J ^ap j ^af^r u` efkl fp fkd p bqbu d p > J @Fâ U pl kqbumif fq bp+

I bp dpr bp ml roi b m'af fmkp ab i\$` qsfq ) ibp d p b q i \$ k s f d k k b j bkq` l k p f a < a pl kqfabkq p

I bp j bpr d p m s r b p ml r o ^p r d o i^ md q` ql k bq i \$ k q d d q n e v p f n r b abp m \_if p pl kq ^a^m q bp ^r u` ^o` q dpr bp abp m \_if p bq Y i\$` qsfq %a^m q` ql k ab i^ m'fdr b bk d k` ql k ab i^ pfq ^ql k a \$ k` ^a d j bkq` n &

l bp l r dñp bq j l vbkp a\$ s'ir^dñ k `el fpfp pl kq ^a^mñ p %l e< dñk` b ^sb` ibp l \_dñ` dñp ml r qñr fsfp) ibp dñppl r o` bp j l _fñp^_ibp&
l bp` dñfñdp a\$ s'ir^dñ k pl kq` i^fñp bq^a^mñ p ÿ i\$` dñsfq
l ^ j ^kñfñd al kq` bp` dñfñdp pbd kqñ dñfp< p ml r omñ ml pboabp ^a^mñ^dñ kp l r ^g pñj bkñ ^r u p< ^k` bp abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U&bpqñunif fñ b

l b j ^q dñi a< d` q br u bpq<` ^ñ
l ^ nr^kñq ab j ^q dñi a fñml kf_ib bpq^a^mñ b
l ^ pñr` q dñ a\$` r bñ %r ib m^ñ fñ^kñ&bpqñkñ dñ < b ar` ^ñ` dñdñ a< d` q br u ar j ^q dñi
Abp mñ ml pñdñ kp a\$ a^mñ^dñ k pl kñdñ q r i k bp bk` ^p a\$ \_pbk` b l r a\$ kñfñml kf_fñq ab j ^q dñi

l b dñj mñ k<` bñp^ñd ÿ i\$ kñdñ^i^dñ k l r ÿ i^ mñ m^ñ^dñ k ar j ^q dñi bk ^j l kñabp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U bpqñmñ sr
l \$kñdñ^i^dñ k ar j ^q dñi` ^ b ibp` l kñdñ kp dñsl ñ _ibp a\$` r bñ abp m^ñ fñ^kñ bqñb i^ p< ^k` b
l bp l mñ ñ^dñ kp a\$ kñdñkñ ab mñj fñokñs^r ar j ^q dñi abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U pl kñq ^ñp< bp il qñr b k<` bñp^ñd

l bp fñdñ q ^dñ kp` l j j r kñr< bp ^r u m^ñ fñ^kñ p\$ mñr fñkñpñ o i^ ñ eñ ab p< ^k` b
l bp l _dñ` dñp bqñb a< dñ r i bñ bkñabp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U pl kñmñ pñkñ p ^r u m^ñ fñ^kñ ab j ^kñfñd` l j mñ ebkñf\_ib %l` ^ _r i^ñdñ r dñfp<) ñ &
l bp m^ñ fñ^kñ pl kñ^ñbñ p pñ o i^ k<` bñpñq ab ñ^ñd m^ñq a\$ sbkñ biñb a fñ r i q p il qñ ab i^ p< ^k` b+
l bp fñdñ q ^dñ kp pl kñ` l j mñpñp m^ñ o ibp m^ñ fñ^kñ l r dñmñpñ a fñ dñ j bkñ bk` ^p ab a fñ r i q ab` l j mñ ebkñfñ k+
l bp m^ñ fñ^kñ pl kñ ^ñbñ p pñ o i^ k<` bñpñq ab ñ^ñd m^ñq a\$ sbkñ biñb a fñ r i q p il qñ ab i^ p< ^k` b
kl dñ j j bkñ` br u bk pñq ^dñ k ab e^kñf ^m
l ^ dñr b abp m^ñ fñ^kñ bpñs< dñ b bk a< _r qñb p< ^k` b abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U %> dñj bkñ ^a^mñ p) ^ _pbk` b ab _fñ r u) ñ &

l bp m^ñ fñ^kñ ^sb` e^kñf ^mñ l r a fñ r i q p mñ` fñr bp pl kñfñkñdñ bp
l ^ ml pñf_fñq ab mñkñdñ bk` l j mñp ibp \_bpl fñp) e^kñf ^mñ) j ^i^a fñp) \_ibpñr dñp l r a fñ r i q p mñ` fñr bp a^kñ ib` ^a dñ abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U bpq^k^ñv p< b %ñmñ ñ^ñdñ abp pñq ^dñ kp l r ^` dñsfq p dñpñr ^kñab ml pñ o r k mñ _ñfñ b) ml pñf_fñq ab mñ ml pboabp ^a^mñ^dñ kp l r abp s^ñ^kñp) ñ & a
l bp m^ñ fñ^kñ kb ml r s^kñm^ñ p> dñ ^` r bñfñp a^kñ ib` ^a dñ abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U &bk ñ^ñl k ab ibñ qñ \_bpl fñp) j ^i^a fñp) \_ibpñr dñp) e^kñf ^mñ l r a fñ r i q p mñ` fñr bp pl kñl dñkñ p sbñ abp ^` dñsfq p l r pñr` q dñp ^a^mñ bp

l bp` l kñfñkñ k<` bñp^ñd ÿ i^ ^ñfñ^dñ k bk ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U pl kñ al kñk bp ^r u m^ñ fñ^kñ %ñ` eñfñr bp) l ñ^kñfñ^dñ kñbiñp) ñ &
l b sl` ^ \_r i^ñdñ r dñfp< ml r omñ pñkñdñibp` l kñfñkñ bpñ i^ñbñq^a^mñ ^r kñs^r abp m^ñ fñ^kñ %ñ<` l r sbñdñ) fñfñ^dñ k) ñ & ^sb` r kb ^ñpñdñ k m^ñ r i fñdñ ml r o` br u bk pñq ^dñ k ab e^kñf ^m
l bp` l kñfñkñ pl kñdñdñ q r i k bp l r ^g pñ bp pñ k<` bñp^ñd ÿ i^` l r qñ abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U+ l b sl` ^ \_r i^ñdñ mñ` fñr b ^r u ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U bpñ bñfñ fñ
l bp< sbkñ biñb a fñ r i q p ab` l j j r kñ ^dñ k abp m^ñ fñ^kñ pl kñmñpñ bk` l j mñ %ñbñl kñbp bk pñq ^dñ k ab e^kñf ^m mñ obñjñ nñb &
l bp dñpñl kp bq` l kñfñ< sbkñ bñp ^r pñfñ ar dñ r mñ pl kñ` fñ l kñ` dñ
l ^ ml pñq dñ mñ dñpñl kñbiñ bpñ^a^mñ b ^r u pñq ^dñ kp dñk` l kñ bp il qñ ab i^ p< ^k` b

l \$` r mñ^dñ k ab i\$ pñm^` b %ñq dñr ñ buñ dñr ñ mñ o ibp m^ñ fñ^kñ bpñbk` l r ñ^d< b
l bp` ^ñ` q dñpñr bp ab i\$ pñm^` b ab mñ^ñr b abp ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp >J @Få U pl kñ mñpñp bk` l j mñ %ñq dñr o, buñ dñr ñ
l \$ dñfñ^dñ k ar j ^q dñi mñ a^ñl dñr b ^r` l r qñ ab i^ p< ^k` b bpñ^ñr j bkñ b
l b dñpñb` qñbp mñk` fñr bp bqñb il dñr bp fñdñkñ ab i\$` dñsfq mñ o ibp m^ñ fñ^kñ bpñs< dñ
Abp ^a^mñ^dñ kp l r j l a fñ ^dñ kp abp dñpñp bqñ l r sbñ bkñ pl kñ mñ ml p< bp bk` ^p ab _bpl fñ abp m^ñ fñ^kñ
l bp dñdñb ab dñpñl k ar dñj mñ bqñr p` l dñ pl kñbñfñ fñ bp bqñdñb` q bp
l bp` el fu a\$ kñf ^dñ k bñd` q< p ^r` l r qñ ab i^ p< ^k` b pl kñ^ñr j bkñ p
l bp` l kñbñfñ ^mñ ñ pñ o ibp dñpñp bqñ` eñfñr bp mñ` fñr bp pl kñkl dñ j bkñ mñ ml p< p pl r p dñ b ab a< j l kñdñ^dñ k
l bp pñq ^dñ kp ÿ dñpñr b l r a\$ k` fñbkñl kñ^kñ fñm p

l bp dñ kñ^j bkñ^r u dñ` eñfñr bp ab i\$` dñsfq ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp pl kñj ^ñfñp< p
l bp dñ kñ^j bkñ^r u dñ` eñfñr bp ab i\$` dñsfq ^ñp j ^ñ^r u` eñkl fp fñdñkbp bqñdñkbp pl kñqñ^kñj fp
Rkb a< j l kñdñ^dñ k abp dñpñp dñ` eñfñr bp ab \_^pñ bpñmñ ml p< b pñr s^kñqñbñ l \_dñ` dñp al kñk< p+

I bp d ka^j bkq^ru d^ ekfnr bp ab i\$` d\$fq ^o^p j ^o^f^ru` efkl fp fkdckbp bqbu^ckbp >J @F^U pl kj ^o^p p
I bp d ka^j bkq^ru d^ ekfnr bp ab i\$` d\$fq bk ^o^p j ^o^f^ru` efkl fp fkdckbp bqbu^ckbp >J @F^U pl kj
q^k^p j fp
Rkb a<j I kqo^d^l k abp dbp^p d^ ekfnr bp ab _^pb bpqmd ml p<b pr fs^kqibp I _d^ d^p al kk<p+
I bp ^fabp d^ ekfnr bp r d^f^p bp m^oibp n^bql kkbp bk p^q ^d^l k ab e^kaf ^m pl kq m^pbb bk `I j m^p a^kp
i\$` `I j m^dkbj bkqYi^ ^aifp^d^l k ab i\$` d\$fq abp ^o^p j ^o^f^ru` efkl fp fkdckbp bqbu^ckbp >J @F^U +

I bp p^q ^d^l kp m^a^dl d^fnr bp bqibp < sl ir d^l kp md ml p< bp pl kq^a^m^q bp ^ru _bpl fkp bq^ ^o^` q d^p^nr bp abp
m^d^nr ^k^p

Abp `d^l d^p a\$ _pbos^d^l kp abp m^o^f m^k^p pl kq m^p b^k^p

I bp o^b^p bqibp a^f^ r iq p d^k` I k^p p m^oibp m^o^f m^k^p pl kq fabk^d^p

I bp ^a^m^d^l kp Y^m^l o^p^ml r o^p^k^ml pboi\$kfj ^d^l k a^kp ib al j ^fkb abp ^o^p j ^o^f^ru` efkl fp fkdckbp
bqbu^ckbp >J @F^U pro^r j I fkp r k ^r q^b q^mb ab m_if p bqr kb ^r q^b c^j fiib a\$` d\$fq p pl kq bumif f^q bp

I bp j I a^if^p a\$ d^f^d^l k ar j ^q d^bi bqibp d^fnr bp ^ppl `f^p pl kq bumif f^q p ab j ^k^f^l d^ i^f^b

I ^ _I kkb `I j m^ebk^pl k abp `I k^p d^kbp ab p<` r d^q m^oibp m^o^f m^k^p bpq s< d^d^ b ^sb` r kb ^o^p^d^l k
m^o^f r i^f^l d^ ml r o` br u bk p^q ^d^l k ab e^kaf ^m

Rk _d^b^d^ ab p<` r d^q `i^f^` I j n^bq^b^ I k` fp bpq^aif^p ^s^kqi^ j f^p bk d r d^p ab i^ p<^k` b

I bp w kbp a\$ sl ir d^l k pl kq p<` r d^p bp

I b ml o^qabp < nr m^bj bkq ab md d^ d^l k bpq s< d^d^ %o^nr b k<` b^p^f^b^

I bp p^q ^d^l kp Y^d^nr b ml r oibp m^o^f m^k^p bqibp d^b^p pl kq fabk^d^p bp bk `I r q^p ab m^d^nr b

I bp d^nr bp ^ppl `f^p ^ru `^o^` q d^p^nr bp ar m\_if` %k^k^p) ^ar i^p) p^k^l q) n^bql kkbp bk p^q ^d^l k ab
e^kaf ^m^i &pl kq m^p bk `I j m^p a^kp i^` I kar f^p ab i\$` d\$fq

I ^` I kar f^p ab i\$` d\$fq bpq^a^m^q b ^ru d^nr bp fabk^d^p

I bp p^q ^d^l kp ab j ^r s^f^p r d^f^d^l k ar j ^q d^bi pl kq fabk^d^p bp bq^d m^x bp

I bp p^q ^d^l kp ab kl k^d^p n^b` qabp d^l d^b ab p<` r d^q pl kq fabk^d^p bp bq^d m^x bp

I b kfsb^r ab p^d^p^` d^l k abp m^o^f m^k^p bpq< s^ir< bk `I r q^p bql r bk d^k ab p<^k` b bqar `v` ib abp ^o^p
j ^o^f^ru` efkl fp fkdckbp bqbu^ckbp >J @F^U

I bp ml f^k^p d^ o^p bqibp ml f^k^p c^f_ibp pl kq fabk^d^p bk d^k ab i^ p<^k` b bqbk d^k ab `v` ib abp ^o^p j ^o^f^ru
` efkl fp fkdckbp bqbu^ckbp >J @F^U

I \$o^f^k^p abp I _d^ d^p ab i^ p<^k` b bqar `v` ib pl kj b^p^p bk p\$ m^m^v^k^p roabp `d^l d^p I _d^ d^s^_ibp

I bp I r d^p a\$ s^ir ^d^l k a< d^k^p il q^p ab i^ `I k` b m^d^l k ar `v` ib pl kq r d^f^p

I bp < i^j bkq Y^a^g^p^ol r Y^j I a^f^b^ml r oibp md `e^fkb p<^k` bp abp ^o^p j ^o^f^ru` efkl fp fkdckbp bq
bu^ckbp >J @F^U pl kq fabk^d^p

I bp md ml p^d^l kp a\$ g^p^j bkql r ab j I a^f^ ^d^l k d^bkkbkq` I j m^p abp I \_d^ d^p abp ^o^p j ^o^f^ru` efkl fp
fkdckbp bqbu^ckbp >J @F^U bqabp `I k^p^q^p b^b` q< p^r `I r q^p ab i\$kfj ^d^l k

Pour l'option Aïkido Aïkibudo et disciplines associées

- Bloc de compétences 1-E (BC1-E) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Compétences évaluées :

C.1.1.1 - Identifier les attentes et les motivations des pratiquants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les pratiquants en situation de handicap.

C.1.1.2 - Repérer les besoins spécifiques des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

C.1.2.1 - Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 - Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées

C.1.3.1 - Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour les pratiquants en situation de handicap.

C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des pratiquants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

C.1.3.3 - Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des pratiquants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4- Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en aikido, aikibudo et disciplines associées pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 - Informer les pratiquants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 - Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sans risque identifié

C.1.6.1 - Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées pour en assurer le bon déroulement en veillant à adapter son discours et son attitude en fonction des situations rencontrées.

C.1.6.2 - Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

C.1.6.4 - Accompagner les pratiquants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.5 - Observer les comportements des pratiquants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées et en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 - Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées en toute sécurité

C.1.8.1 - Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.1.8.2. - Formuler des modifications ou des ajustements de la séance d'initiation, d'apprentissage et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum en Aïkido, Aïkibudo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs
+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Aïkido, Aïkibudo et DA

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Aïkido, Aïkibudo et DA, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.4, C.1.6.5, C.1.7.1 et C.1.7.2, C.1.8.1 et C.1.8.2

➤ Epreuve 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques de l'Aïkido, Aïkibudo et DA
Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Aïkido, Aïkibudo et DA

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Compétence évaluée : C.1.6.3

*Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation
bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves*

Critères d'évaluation associés :

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des pratiquants sont formulées

Les attentes spécifiques des pratiquants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

Les caractéristiques des pratiquants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des pratiquants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les pratiquants, avec le représentant de la structure, ...)

Les niveaux de pratique et technique des pratiquants sont repérés

Les besoins spécifiques en anatomie, biomécanique et physiologie, des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées dont ceux en situation de handicap sont identifiés selon les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (zone de pratique, risques de dangers, possibilités pédagogiques, aménagements nécessaires pour une pratique sécurisée...)

Le projet / les attentes de la structure / sont identifiés

Le projet / les attentes de la structure / sont pris en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle en aikido, aikibudo et disciplines associées est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle d'aikido, aikibudo et disciplines associées tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des pratiquants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des pratiquants sont pris en compte (notamment des pratiquants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les pratiquants au cours du cycle d'aikido, aikibudo et disciplines associées est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des pratiquants dans le cadre du cycle d'aikido, aikibudo et disciplines associées tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

La grille récapitulative des séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées » est formalisée par écrit

Les objectifs des séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées » sont cohérents avec ceux du cycle de séances

La courbe des séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée

Les grilles des séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du temps disponible

Les grilles de séance d'aikido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

Les grilles des séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du nombre et du profil des pratiquants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de l'aikido, aikibudo et disciplines associées

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours du cycle de séances sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'arts Martiaux » sont explicitées.

Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des pratiquants sont adaptées à leurs caractéristiques et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères sont utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées est explicitée

Le matériel défectueux est écarté
La quantité de matériel disponible est adaptée
La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel
Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de d'aïkido, aikibudo et disciplines associées est prévu
L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance
Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux pratiquants s'appuient sur la fiche de séance
Les objectifs et le déroulement de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont présentés aux pratiquants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)
Les pratiquants sont informés de la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.
Les informations incomprises par les pratiquants sont reprises différemment
Les pratiquants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap
La tenue des pratiquants est vérifiée en début de séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées (tenue traditionnelle, absence de bijoux, ...)

Les pratiquants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées
La possibilité de prendre en compte leurs besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)

Les consignes nécessaires à la réalisation de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont données aux pratiquants (techniques, organisationnelles, ...)
Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des pratiquants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées
Le vocabulaire spécifique à l'aïkido, aikibudo et disciplines associées activité est explicité
Les éventuelles difficultés de communication des pratiquants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)
Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont traités
La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les pratiquants est encouragée
Les caractéristiques de l'espace de pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont prises en compte (intérieur / extérieur)
L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée
Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les pratiquants est vérifié
Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des pratiquants
Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées
Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés
Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration
Les situations à risque ou d'incident sont anticipées

Les fondamentaux techniques de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont maîtrisés
Les fondamentaux techniques de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont transmis
Les fondamentaux culturels sont rappelés
Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.
Le candidat connaît la nomenclature technique correspondant au niveau d'exigence du 2ème dan ou grade équivalent validé par la CSDGE aikido, aikibudo et disciplines associées »

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées
Les pratiquants sont observés au cours de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées
Les réussites et progrès des pratiquants sont soulignés et encouragés
Les retours effectués aux pratiquants sont exprimés avec bienveillance
Les difficultés rencontrées par les pratiquants sont identifiées
Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience de l'enseignant

Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants

Des critères d'observations des pratiquants sont présentés

Les freins et les difficultés rencontrées par les participants sont identifiés

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Les zones de pratique sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les pratiquants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques des pratiquants (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des pratiquants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Les points forts et les points faibles des pratiquants sont identifiés en fin de séance et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle de séances sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de l'élaboration de la séance et du cycle de séances sont utilisés

Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » sont identifiés

Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées et des constats effectués au cours de l'animation

Pour l'option Taekwondo et disciplines associées

- Bloc de compétences 1-F (BC1-F) **Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »**

Compétences évaluées :

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants dans la pratique du Taekwondo et Disciplines Associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 – Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Taekwondo et Disciplines Associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de Taekwondo et Disciplines Associées pour la mise en œuvre de la séance.

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de Taekwondo et Disciplines Associées sans risque identifié.

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Taekwondo et Disciplines Associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance de Taekwondo et Disciplines Associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de Taekwondo et Disciplines Associées en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de Taekwondo et Disciplines Associées en toute sécurité

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Modalité d'évaluation mise en place :

➤ Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum en Taekwondo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs

Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+

Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

➤ Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Taekwondo et DA

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant

45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage en Taekwondo et DA, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences évaluées : C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.3, C.1.6.4, C.1.6.5, C.1.7.1 et C.1.7.2, C.1.8.1 et C.1.8.2

➤ Epreuve 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques de Taekwondo et DA

Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Taekwondo et DA

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Compétence évaluée : C.1.6.3

Critères d'évaluation associés :

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des participants sont formulées

Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)

Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées

Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle de « Taekwondo et DA » est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle de « Taekwondo et DA » tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de « Taekwondo et DA » est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de « Taekwondo et DA » tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

La grille de séance de « Taekwondo et DA » est formalisée par écrit

Les objectifs de la grille de séance de « Taekwondo et DA » sont cohérents avec ceux du cycle de séances
La courbe de la grille de séance de « Taekwondo et DA » (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée

la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du temps disponible

la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du lieu utilisé pour la pratique.

la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du nombre et des caractéristiques des participants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de la pratique du « Taekwondo et DA »

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux-Option : Taekwondo et DA » sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de « Taekwondo et DA » est explicitée

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel
Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de la séance « de Taekwondo et DA » est prévu

L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance

Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à la pratique du « Taekwondo et DA » sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance.

Les objectifs et le déroulement d'une séance de « Taekwondo et DA » sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.

Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap

La tenue des participants est vérifiée en début de séance de « taekwondo et DA » (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)

Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre du « Taekwondo et DA » est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre d'un club de « Taekwondo et DA » en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation de techniques de « Taekwondo et DA » sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)

Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, approfondissement ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de la séance de « Taekwondo et DA ».

Le vocabulaire spécifique au « Taekwondo et DA » est explicité

Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)

Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits

La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de « Taekwondo et DA » sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées sont maîtrisés

Les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées sont transmis

Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.

Les situations et activités proposées sont conformes à la réglementation sportive du « Taekwondo et DA »

Les participants sont observés au cours de la pratique du « Taekwondo et DA »

Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés

Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance

Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées

Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur

Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité du « Taekwondo et DA »

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants

Des critères d'observations des participants sont présentés

Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés

Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine du « Taekwondo et DA » sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « Taekwondo et DA »

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de séances de « Taekwondo et DA »

Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de séance de « Taekwondo et DA »

L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés

Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « Taekwondo et DA » sont identifiés

Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance et du cycle de séances « de Taekwondo et DA » et des constats effectués au cours de l'animation

➡ Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités **d'animation et d'encadrement physique et sportif**

Compétences :

C.2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur

C.2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

C.2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure

Compétences attendues

C.2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

C.2.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités

C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

➤ Epreuve 1 – **Durée 30' maximum**

Elaboration d'un écrit réalisé dans le cadre d'un stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur suivi d'un entretien oral d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes maximum de questions.

Critères d'évaluation associés :

Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés

Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur

Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur

Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)

Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables

Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes

La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)

L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée

Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques des activités de des Arts Martiaux

L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer

La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)

Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)

Critères d'évaluation

Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants

Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte

Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté

Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...)

Les administrations publiques sont identifiées

Les éventuelles déclarations administratives sont connues

Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)

L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants

Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises

Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés

Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables
Les retours des responsables de la structure sont pris en compte
Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés
Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

- ➔ Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Compétences :

C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

C.3.1.2 – Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

C.3.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel

C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

➤ Epreuve 1 – **Durée 30' maximum**

Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur suivi d'un entretien oral d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet professionnel par le candidat et 20 minutes maximum de questions.

Critères d'évaluation associés :

Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)

Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)

Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées
Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés

Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée

Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées

Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés

Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées

Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés

Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...)

Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées.

Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Les modalités d'évaluation figurent plus précisément dans l'annexe n°1 les « *Grilles d'évaluation des blocs compétences* » du présent règlement.

Chaque modalité d'évaluation sera évaluée par deux évaluateurs répondant aux conditions de l'Article 13.3 du présent règlement.

Article 16 – Décision et obtention du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux », par la voie de la formation

L'obtention du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » se déroule en deux étapes :

1. Les épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des 3 blocs de compétences constitutives d'une option du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** ». Ces épreuves sont organisées par le(s) délégataire(s) dans les conditions prévues par l'Article 15 « *Modalités d'évaluation des compétences du CQP* » « **Moniteur d'Arts Martiaux** » du présent règlement, et ce conformément au « *référentiel de certification* » figurant à l'Article 8 « *Activités et compétences visées par le CQP* » du présent règlement.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans une autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenue en totalité.

2. La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » dans l'option choisie conformément au titre V du présent règlement.

Le CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » est obtenu par le (la) candidat(e) après une validation finale par le jury plénier conformément au titre V du présent règlement

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le (la) candidat(e) est valable suivant la réglementation en vigueur.

Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le livret de qualification et dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 23 « *Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP* » « **Moniteur d'Arts Martiaux** » du présent règlement.

CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Compte-tenu de l'application récente de la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifiant profondément la voie d'accès à la VAE, la procédure reste en l'état en attendant les décrets d'application de cette loi.

L'OC Sport prend d'ores et déjà en compte les modifications suivantes :

- Un candidat peut maintenant demander à passer en VAE un bloc de compétences ou la certification CQP dans sa globalité. Le livret 2 sera prochainement modifié pour intégrer la possibilité **d'un parcours VAE d'un bloc de compétences.**
- **Dans la demande de recevabilité, il n'est plus exigé une exigence de durée d'expérience pour l'examen de la recevabilité. La durée minimale de 1607h n'est plus demandée**

Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

« Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du Code du Travail. » (Article L613-3 du Code de l'Education)

Pour ce faire, toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » doit satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les modalités et exigences.

Article 18 – Procédure de VAE

Le délégataire organise le dispositif de VAE qui s'articule autour de trois phases.

18.1. La phase d'information

Toute personne intéressée pour entrer dans une démarche de VAE, peut se renseigner auprès du/des délégataire(s). Pour cela, il(s) met(tent) en place une phase d'information des candidats de manière individuelle ou collective. L'information sur la procédure de VAE ainsi que le dossier de demande de recevabilité (étape 1) sont également disponibles sur le site Internet du/des délégataire(s).

18.2 La phase de recevabilité

À l'issue de l'information, le candidat récupère un dossier de recevabilité (livret 1) comprenant le Cerfa en vigueur ainsi qu'un guide méthodologique. Il s'agit d'une opération administrative préalable qui a pour vocation de vérifier en amont si le candidat remplit bien les conditions qui lui permettent de postuler au CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » par la voie de la VAE.

Le candidat y retrace son parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents justificatifs (attestations d'employeurs, bulletins de paie, diplôme, ...) qui rendent compte de son expérience et de la durée des différentes activités qui l'ont constituées. Le candidat joint tous les éléments administratifs nécessaires à l'instruction du dossier notamment ceux demandés comme prérequis à l'entrée en formation.

A la réception du dossier par le délégataire, l'OC Sport dispose de deux mois pour instruire le dossier. Le délégataire doit donc effectuer les démarches auprès de l'OC sport afin que celui-ci se prononce sur le dossier de candidature et enfin répondre au candidat.

Un fois instruit, le délégataire donne un avis consultatif sur ce dossier et le notifie sur l'attestation de recevabilité OC Sport. Il envoie ensuite l'ensemble des éléments justifiant de la recevabilité à l'OC Sport suivant la procédure mise en place par le certificateur. Après examen du dossier, l'OC Sport se prononce sur la recevabilité du candidat conformément à la législation en vigueur.

En cas de refus par l'OC Sport, la décision doit être notifiée et motivée par le délégataire puis envoyée par lettre RAR au candidat.

La décision de recevabilité est notifiée au candidat par courrier par le délégataire :

1. Si la demande est irrecevable alors le candidat pourra déposer une autre demande dès lors que sa demande satisfait aux conditions d'expérience en lien direct avec le CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** »
La décision d'irrecevabilité rendue par le service qui prend en charge les dossiers de recevabilité est une décision susceptible de recours juridictionnel.
2. La demande est recevable, un dossier de VAE (communément intitulé livret 2) est communiqué au candidat. Lors de l'envoi du livret 2, le candidat est informé qu'il peut bénéficier d'un accompagnement ainsi que de la date de réunion du jury de VAE.

Le livret 1 et 2 figurent dans l'annexe n°3 « Livrets 1 et 2 du dossier VAE » du présent règlement.

18.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement

Un accompagnement méthodologique à l'élaboration du dossier de VAE peut être proposé par le(s) délégataire(s). L'accompagnement n'est pas obligatoire pour le candidat, il peut le refuser. Le candidat formalise son expérience dans le dossier, pour ce faire, il y décrit et analyse les activités qu'il a menées, pour démontrer les compétences, aptitudes et connaissances acquises.

Article 19 – Décision et obtention du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » par la voie de la VAE

Toute demande de validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail ayant fait l'objet d'un dossier de VAE au terme de la procédure prévue à l'article 17 du

présent règlement est soumise à une commission VAE dont au moins un membre est désigné en qualité de membre du jury tel que prévu à l'article 24 du présent règlement.

La commission formulera un avis circonstancié sur le dossier présenté à l'issue d'un entretien avec le candidat conformément à la loi en vigueur. Celui-ci devra s'articuler entre une présentation du dossier suivi par des questions-réponses de la commission. L'entretien devra durer entre 20 minutes et une heure maximum.

L'avis sera porté à la connaissance du jury plénier tel que prévus à l'article 24 du présent règlement.

Le Jury plénier de la Branche du Sport valide l'acquisition des blocs de compétences permettant d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs acquis par le candidat est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les blocs acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévus à l'article 25.

CHAPITRE 3 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS

Article 20 – Equivalences, dispenses d'épreuves

Les titres, diplômes, certifications professionnelles indiqués dans le tableau ci-dessous peuvent donner droit à équivalence et à dispense d'épreuves des prérequis à l'entrée, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ou blocs de compétences constituant le CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** »

CQP Moniteur Arts Martiaux Option Judo

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Certificat d'animateur Fédéral délivré par la FFJDA	X Option Judo	X Option Judo			
CQP MAM RNCP24899 option Judo-jujitsu	X Option Judo	X Option Judo			
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	

* concerne les diplômes JEPS du champ sportif

CQP Moniteur Arts Martiaux Option Jiu-Jitsu Brésilien

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Certificat d'animateur fédéral délivré par la CFJJJB		X Option Jiu-Jitsu Brésilien			
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	

* concerne les diplômes JEPS du champ sportif

CQP Moniteur Arts Énergétiques Chinois (Qi gong)

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Certificat moniteur bénévole CMB AEC AMCI AMCX délivré par la FFAEMC	X Option Arts Energétiques Chinois	X Option Arts Energétiques Chinois			
CQP APAM RNCP24899 option Arts Energétiques Chinois	X Option Arts Energétiques Chinois	X Option Arts Energétiques Chinois			
Attestation de niveau technique ATT2 Arts Energétiques Chinois délivrée par l'institut de formation de la FAEMC	X Option Arts Energétiques Chinois				
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	

* concerne les diplômes JEPS du champ sportif

CQP Moniteur Arts Martiaux Chinois Internes et Externes

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Certificat moniteur bénévole CMB AEC AMCI AMCX délivré par la FFAEMC	X Option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes	X Option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes			
CQP APAM RNCP24899 Option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes	X Option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes	X Option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes			
Attestation de niveau technique ATT2 des Arts Martiaux Internes et externes Chinois AMCI - X délivrée par l'institut de formation de la FAEMC	X Option Arts Martiaux Chinois Internes et Externes				
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	

* concerne les diplômes JEPS du champ sportif

CQP Moniteur Arts Martiaux option Aïkido Aïkibudo et disciplines associées

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
--------------------	---	-------	-----	-----	-----

Brevet Fédéral Aïkido Aïkibudo et disciplines associées délivré par la FFAB ou la FFAAA	X Option Aïkido Aïkibudo et disciplines associées	X Option Aïkido Aïkibudo et disciplines associées			
CQP APAM RNCP24899 option Aïkido Aïkibudo	X Option Aïkido Aïkibudo et disciplines associées	X Option Aïkido Aïkibudo et disciplines associées			
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	

* concerne les diplômes JEPS du champ sportif

CQP Moniteur Arts Martiaux option Taekwondo et disciplines associées

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Diplôme d'Instructeur Fédéral Taekwondo et disciplines associées	X Option Taekwondo et disciplines associées	X Option Taekwondo et disciplines associées			
CQP APAM RNCP24899 option Taekwondo et disciplines associées	X Option Taekwondo et disciplines associées	X Option Taekwondo et disciplines associées			
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	

* concerne les diplômes JEPS du champ sportif

Le contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles indiqués dans le tableau ci-dessus donnant droit à l'équivalence est indiqué en annexe n°4 « *Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à l'équivalence* »

A noter que les blocs de compétences suivants sont des blocs de compétences transversaux à d'autres CQP de la branche du sport. Les CQP disposant d'un ou deux blocs transversaux permettent à leurs titulaires de disposer d'une équivalence sur ces blocs.

- « Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »
- « Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives »

Bloc de compétences / Intitulé des CQP	Numéro RNCP
Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	

Animateur de loisir sportif

RNCP36661BC04

Initiateur en motocyclisme	RNCP37503BC02
Moniteur de tir sportif	RNCP37514BC04
Moniteur de parachutisme ascensionnel nautique	RNCP37518BC02
Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	
Animateur de loisir sportif	RNCP36661BC05
CQP Accompagnateur en téléski nautique	RNCP37039BC04
Accompagnateur de raft et nage en eau vive	RNCP37501BC04

20.1 Modalités d'instruction

Les titres, diplômes, certifications professionnelles devront être justifiés par toute preuve d'acquisition

Les équivalences ou dispenses d'épreuve seront étudiées à partir d'une comparaison des référentiels de compétences des certifications visées.

La conservation d'une copie dans le dossier du stagiaire sera présentée lors du jury plénier final

20.2 Décision et obtention du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » par équivalences ou dispenses d'épreuves

La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le (la) candidat(e) est valable suivant la réglementation en vigueur. Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 25 « *Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** »* du présent règlement.

Article 21 – Reconnaissance de qualification

Les demandes de reconnaissance de qualification émanant des ressortissants de l'Union Européenne, concernant les fonctions relevant de l'art. L 212-1 du code du sport, peuvent faire l'objet d'un examen selon la procédure de reconnaissance instaurée par la CPNEF du Sport conformément à la réglementation en vigueur.

TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION

Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport

22.1 Composition et désignation

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** ».

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

22.2. Compétences

Les jurys pléniers sont compétents au nom de la CPNEF Sport et de l'OC Sport, en sa qualité d'autorité certificatrice, pour la délivrance des CQP.

Pour ce faire, ils délibèrent au vu des résultats qui leurs sont soumis par le(s) délégataire(s) pour l'attribution du CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** » toutes voies confondues à l'exception d'une reconnaissance de qualification pour les ressortissants de l'Union Européenne.

La délibération du jury retranscrite dans un procès-verbal, daté et signé par les membres présents, mentionne pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des 3 blocs de compétences constitutives de l'option du présent CQP.

Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP «Moniteur d'Arts Martiaux »

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les certificats de qualification professionnelle « Moniteur **d'Arts Martiaux** » selon le modèle de parchemin sécurisé figurant dans l'annexe n°5 « *Modèle de certificat de qualification professionnelle* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées.

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les attestations selon le modèle sécurisé figurant dans l'annexe n°6 « *Modèle d'attestation d'acquisition d'unité de compétences* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes concernées.

Article 24 – Recours

En cas de litige relatif au CQP « **Moniteur d'Arts Martiaux** », le demandeur peut former un recours dans les conditions prévues dans l'annexe n°7 « *Voies de recours* » du présent règlement

ANNEXES AU CQP **MONITEUR D'ARTS MARTIAUX**

ANNEXE N°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux »

		CQP MAM - option JUDO			
Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 1 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage		
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :				
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :				
Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 1 : Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Taekwondo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve					
Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo					
Compétences attendues		Critères d'évaluation		Acquis	Non acquis
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances en Judo					
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Judo.</i> INDICATEURS : <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...); Les attentes et motivations des participants sont formulées; Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap; L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire); Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap.</i>			Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Judo.</i> INDICATEURS : <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu; Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés; Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité.</i>			Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant en Judo			
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de Judo. <u>INDICATEURS :</u> Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées ; Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en Judo	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de Judo. <u>INDICATEURS :</u> Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées ; Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances en Judo.			
C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Judo en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants. <u>INDICATEURS :</u> Le cycle de Judo est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de Judo tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de Judo est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de Judo tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances en Judo	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat présente les grilles de 6 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants. <u>INDICATEURS :</u> Les grilles de séance de Judo sont formalisées par écrit ; Les objectifs de Judo sont cohérents avec ceux du cycle de séances ; Le déroulé de séance de Judo (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respecté ; Les grilles de séance de Judo proposée tiennent compte du temps disponible ; Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique ; Les grilles de séance de Judo proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants ; Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de Judo ;	Acquis ☐	Non acquis ☐

	Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés.		
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Judo afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité. INDICATEURS : Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées ; Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Moniteur Arts Martiaux Option Judo sont explicitées ; Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés ; Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances en Judo en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de Judo. INDICATEURS : Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) ; Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité ; La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de Judo est explicitée.	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 1 : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo. Nombre de compétences validées : /8 Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées Dont compétence sécurité (compétences grisées) : /2 Rappel : 1 compétence sécurité non validée est éliminatoire. Commentaires : épreuve 1 bloc 1		Épreuve 1 du bloc 1 validée Epreuve 1 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 2 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 2 :

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Judo, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage en Judo			
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de Judo.</i> INDICATEURS : <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en Judo pour la mise en œuvre de la séance	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de Judo.</i> INDICATEURS : <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de Judo est prévu ;</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance ;</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile au Judo sont réalisées lorsque nécessaire.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo			
C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés. <u>INDICATEURS :</u> Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance ; Les objectifs et le déroulement de Judo sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé) ; Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance ; Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension ; Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap ; La tenue des participants est vérifiée en début de Judo (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo sans risque identifié	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer de Judo. <u>INDICATEURS :</u> Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées ; La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre du Judo est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) ; Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de Judo en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo			
C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance. <u>INDICATEURS :</u> Les consignes nécessaires à la réalisation de Judo sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) ; Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap ; Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de Judo ; Le vocabulaire spécifique au Judo est explicité ; Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (ex : personnes en situation de handicap) ; Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits ; La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance.	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.2 – Conduire une séance en Judo afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat met en œuvre une séance de Judo avec toutes ses composantes attendues. <u>INDICATEURS :</u> L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée ; Les caractéristiques de l'espace de pratique de Judo sont prises en compte (intérieur / extérieur) ; L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée ; Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié ; Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants ;	Acquis ☐	Non acquis ☐

	Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées ; Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés ; Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration en y intégrant une terminologie adaptée ; Les situations à risque ou d'incident sont anticipés.		
C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie. INDICATEURS : Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de Judo ; Les participants sont observés au cours de Judo ; Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés ; Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance ; Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées ; Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur ; Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de Judo.	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation. INDICATEURS : Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants ; Des critères d'observations des participants sont présentés ; Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés ; Les transpositions du contenu pédagogique pour s'adapter à un autre type de public.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers			
C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension. INDICATEURS : Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire ; La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap ; Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Judo.	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation d'apprentissage afin de garantir une pratique en Judo en toute sécurité	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance. INDICATEURS : Les zones d'évolution sont sécurisées ; Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) ; Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique ; Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité ; La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés ; Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées ; Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées.	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo			
C1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances. <u>INDICATEURS :</u> Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de Judo ; Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de Judo ; L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables.	Acquis ☐	Non acquis ☐
C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis. <u>INDICATEURS :</u> Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés ; Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de Judo sont identifiés ; Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs du Judo et des constats effectués au cours de la séance.	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo. Nombre de compétences validées : /12 Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées Dont compétences sécurité (compétences grisées) : /5 Rappel : 1 compétence sécurité non validée est éliminatoire Commentaires : épreuve 2 bloc 1		☐ Épreuve 2 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 2 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 3 : Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :		
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 3 :

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Judo

Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature du Judo

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo			
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Judo en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en du Judo	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> <i>Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques et culturels de l'activité judo en vue de les transmettre aux participants</i> <u>INDICATEURS :</u> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité judo sont maîtrisés</i> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité judo sont transmis</i> <i>Les fondamentaux culturels sont rappelés</i> <i>Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

Résultats épreuve 3 : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo.

Nombre de compétences validées : /1

Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée.

Commentaires : épreuve 3 bloc 1

- ☐ Épreuve 3 du bloc 1 validée
☐ Épreuve 3 du bloc 1 non validée

Signature évaluateur 1 :

Signature évaluateur 2 :

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Signature du (de la) candidat(e) :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Résultats : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo. Epreuve 1 : ☐ Validée ☐ Non validée Epreuve 2 : ☐ Validée ☐ Non validée Epreuve 3 : ☐ Validée ☐ Non validée Nombre total d'épreuve(s) validée(s) : / 3 Nombre total de compétence(s) validée(s) : / 21 <i>Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées.</i> Résultats : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo. ☐ Favorable ☐ Défavorable Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation : Signature : Commentaires : 		

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 1 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage		
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :				
Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 1 : Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien et entretien individuel avec deux évaluateurs Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve					
Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien					
Compétences attendues		Critères d'évaluation		Acquis	Non acquis
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien					
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.		QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien.</i> INDICATEURS : <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) ; Les attentes et motivations des participants sont formulées ; Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap ; L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) ; Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap.</i>		Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien		QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien-jujitsu.</i> INDICATEURS : <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) ; Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu ; Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés ; Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité.</i>		Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant en Jiu-Jitsu Brésilien.			
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien. <u>INDICATEURS :</u> Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées ; Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien. <u>INDICATEURS :</u> Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées ; Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien.			
C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Jiu-Jitsu Brésilien en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants. <u>INDICATEURS :</u> Le cycle de Jiu-Jitsu Brésilien est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat présente les grilles de 6 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants. <u>INDICATEURS :</u> Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien sont formalisées par écrit ; Les objectifs de Jiu-Jitsu Brésilien sont cohérents avec ceux du cycle de séances ; Le déroulé de séance de Jiu-Jitsu Brésilien (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respecté ; Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du temps disponible ; Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique ; Les grilles de séance de Jiu-Jitsu Brésilien proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants ;	Acquis ☐	Non acquis ☐

	Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de Jiu-Jitsu Brésilien ; Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés.		
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Jiu-Jitsu Brésilien afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité. <u>INDICATEURS :</u> Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées ; Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Moniteur Arts Martiaux Option Jiu-Jitsu Brésilien sont explicitées ; Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés ; Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de Jiu-Jitsu Brésilien. <u>INDICATEURS :</u> Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) ; Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité ; La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de Jiu-Jitsu Brésilien est explicitée.	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 1 : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien Nombre de compétences validées : /8 Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées Dont compétence sécurité (compétences grisées) : /2 Rappel : 1 compétence sécurité non validée est éliminatoire. Commentaires : épreuve 1 bloc 1		☐ Épreuve 1 du bloc 1 validée ☐ Épreuve 1 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 2 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 2 :

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Jiu-Jitsu Brésilien

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Jiu-Jitsu Brésilien, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien			
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de Jiu-Jitsu Brésilien. INDICATEURS : Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences du Jiu-Jitsu Brésilien pour la mise en œuvre de la séance	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de Jiu-Jitsu Brésilien. INDICATEURS : Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de Jiu-Jitsu Brésilien est prévu ; L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance ;	Acquis ☐	Non acquis ☐

	Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile au Jiu-Jitsu Brésilien sont réalisées lorsque nécessaire		
A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien			
C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés. <u>INDICATEURS :</u> Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance ; Les objectifs et le déroulement de Jiu-Jitsu Brésilien sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé) ; Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance ; Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension ; Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap ; La tenue des participants est vérifiée en début de Jiu-Jitsu Brésilien (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien sans risque identifié	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer de Jiu-Jitsu Brésilien. <u>INDICATEURS :</u> Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées ; La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre du Jiu-Jitsu Brésilien est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) ; Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de Jiu-Jitsu Brésilien en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien			
C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance. <u>INDICATEURS :</u> Les consignes nécessaires à la réalisation de Jiu-Jitsu Brésilien sont données aux participants (techniques, organisationnelles...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap ; Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de Jiu-Jitsu Brésilien ; Le vocabulaire spécifique au Jiu-Jitsu Brésilien est explicité ; Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (ex : personnes en situation de handicap); Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits ; La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance.	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes,	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat met en œuvre une séance de Jiu-Jitsu Brésilien avec toutes ses composantes attendues. <u>INDICATEURS :</u> L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée ; Les caractéristiques de l'espace de pratique de Jiu-Jitsu Brésilien sont prises en compte (intérieur / extérieur) ; L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée ;	Acquis ☐	Non acquis ☐

mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	<i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié ;</i> <i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants ;</i> <i>Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées ;</i> <i>Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés ;</i> <i>Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration en y intégrant une terminologie adaptée ;</i> <i>Les situations à risque ou d'incident sont anticipés.</i>		
C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie.</i> <u>INDICATEURS :</u> <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de Jiu-Jitsu Brésilien ;</i> <i>Les participants sont observés au cours de Jiu-Jitsu Brésilien ;</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés ;</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance ;</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées ;</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur ;</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de Jiu-Jitsu Brésilien.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation.</i> <u>INDICATEURS :</u> <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants ;</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés ;</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés ;</i> <i>Les transpositions du contenu pédagogique pour s'adapter à un autre type de public.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers			
C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension.</i> <u>INDICATEURS :</u> <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire ;</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap ;</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route du Jiu-Jitsu Brésilien.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique du Jiu-Jitsu Brésilien en toute sécurité	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance.</i> <u>INDICATEURS :</u> <i>Les zones d'évolution sont sécurisées ;</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) ;</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique ;</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité ;</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés ;</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées ;</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien			
C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances. <u>INDICATEURS :</u> Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de Jiu-Jitsu Brésilien ; Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de Jiu-Jitsu Brésilien ; L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables.	Acquis ☐	Non acquis ☐
C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis. <u>INDICATEURS :</u> Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés ; Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de Jiu-Jitsu Brésilien sont identifiés ; Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs du Jiu-Jitsu Brésilien et des constats effectués au cours de la séance.	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien Nombre de compétences validées : /12 Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées Dont compétences sécurité (compétences grisées) : /5 Rappel : 1 compétence sécurité non validée est éliminatoire Commentaires : épreuve 2 bloc 1		☐ Épreuve 2 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 2 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 3 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage	
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :			
Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 3 : Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinées à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Jiu-Jitsu Brésilien ; Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Jiu-Jitsu Brésilien ; La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes ; Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.				
Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien				
Compétences attendues	Critères d'évaluation		Acquis	Non acquis
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Jiu-Jitsu Brésilien				
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Jiu-Jitsu Brésilien en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien	<u>QUALITE GENERALE ATTENDUE :</u> Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques et culturels de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien en vue de les transmettre aux participants <u>INDICATEURS :</u> Les fondamentaux techniques de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien sont maîtrisés Les fondamentaux techniques de l'activité Jiu-Jitsu Brésilien sont transmis Les fondamentaux culturels sont rappelés Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés		Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 3 : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien Nombre de compétences validées : /1 Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée. Commentaires : épreuve 3 bloc 1			☐ Épreuve 3 du bloc 1 validée ☐ Épreuve 3 du bloc 1 non validée Signature évaluateur 1 : Signature évaluateur 2 :	

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :		Signature du (de la) candidat(e) :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Résultats : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien Epreuve 1 : ☐ Validée ☐ Non validée Epreuve 2 : ☐ Validée ☐ Non validée Epreuve 3 : ☐ Validée ☐ Non validée Nombre total d'épreuve(s) validée(s) : / 3 Nombre total de compétence(s) validée(s) : / 21 <i>Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées.</i>		Résultats : Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Jiu-Jitsu Brésilien ☐ Favorable ☐ Défavorable Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation : Signature : Commentaires : 	

CQP MONITEUR ARTS MARTIAUX – OPTION ARTS ENERGETIQUES CHINOIS (Qi gong)

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
--	--	--	---

Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong)

EPREUVE 1

Rappel des modalités d'évaluation EPREUVE 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum **d'initiation et d'apprentissage** en Arts énergétiques Chinois et entretien individuel avec deux évaluateurs
 Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs
 +
 Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois			
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts énergétiques chinois</i> INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Les attentes et motivations des participants sont formulées</i> <i>Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap</i> <i>L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)</i> <i>Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts énergétiques chinois</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)</i> <i>Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire)</i> <i>Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

	Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité		
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des arts énergétiques chinois			
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances en arts énergétiques chinois INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en arts énergétiques chinois	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle en arts énergétiques chinois INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois			
C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en arts énergétiques chinois en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle de séances en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Le cycle en arts énergétiques chinois est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle en arts énergétiques chinois tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle en arts énergétiques chinois est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle en arts énergétiques chinois » tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les grilles d'un cycle de séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants INDICATEURS Les grilles de séance en arts énergétiques chinois sont formalisées par écrit Les objectifs en arts énergétiques chinois sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe en arts énergétiques chinois (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles de séance en arts énergétiques chinois proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux des arts énergétiques chinois Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en arts énergétiques chinois afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts énergétiques chinois sont explicitées.	Acquis ☐	Non acquis ☐

tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)		
C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances en arts énergétiques chinois INDICATEURS Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances des arts énergétiques chinois est explicitée	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 1 : Bloc de compétences 1 C - (BC1 C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Énergétiques Chinois – (Qi gong) Nombre de compétences validées : / 8 <i>Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées</i> Dont compétences sécurité (compétences grisées) : / 2 <i>Rappel : 1 compétence sécurité non validée est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 1 bloc 1 		☐ Épreuve 1 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 1 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature : 	

Identité du candidat : Nom : Prénom :	Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage				
Signature :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Nom et prénom de l'évaluateur 1 :</td> <td rowspan="3" style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 30px;"></td> </tr> <tr> <td>Nom et prénom de l'évaluateur 2 :</td> </tr> </table>			Nom et prénom de l'évaluateur 1 :			Nom et prénom de l'évaluateur 2 :
Nom et prénom de l'évaluateur 1 :							
Nom et prénom de l'évaluateur 2 :							
Bloc de compétences 1- C(BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong) EPREUVE 2							
Rappel des modalités d'évaluation épreuve 2 : L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Energétiques Chinois, puis : - à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix. Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve							
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis				
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois							
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en arts énergétiques chinois en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance en arts énergétiques chinois</i> INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐				
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en arts énergétiques chinois pour la mise en œuvre de la séance	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance en arts énergétiques chinois</i> INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont en arts énergétiques chinois est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile en arts énergétiques chinois sont réalisées lorsque nécessaire</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐				
A.1.5 – Accueil des participants à une séance de d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois							

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance</i> <i>Les objectifs et le déroulement en arts énergétiques chinois sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue des participants est vérifiée en début en arts énergétiques chinois (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois sans risque identifié	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer les arts énergétiques chinois</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées</i> <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de en arts énergétiques chinois est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «</i> <i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts énergétiques chinois en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois			
C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les consignes nécessaires à la réalisation des arts énergétiques chinois sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours en arts énergétiques chinois (Le vocabulaire spécifique aux arts énergétiques chinois est explicité</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i> <i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits</i> <i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat met en œuvre une séance en arts énergétiques chinois avec toutes ses composantes attendues</i> <i>INDICATEURS</i> <i>L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée</i> <i>Les caractéristiques de l'espace de pratique en arts énergétiques chinois sont prises en compte (intérieur / extérieur)</i> <i>L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié</i> <i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i> <i>Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées</i> <i>Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés</i> <i>Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration</i> <i>Les situations à risque ou d'incident sont anticipés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche des arts énergétiques chinois.</i> <i>Les participants sont observés au cours en arts énergétiques chinois. Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité des arts énergétiques chinois</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine des arts énergétiques chinois sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers			
C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts énergétiques chinois en toute sécurité	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap ...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois			
C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en arts énergétiques chinois en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i> INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle des arts énergétiques chinois</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle des arts énergétiques chinois</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts énergétiques chinois pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances en arts énergétiques chinois sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs des arts énergétiques chinois et des constats effectués au cours de l'animation</i>	Acquis	Non acquis
*Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1 C - (BC1 C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong) Nombre de compétences validées : / 12 <i>Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées</i> <i>Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /5</i> <i>Rappel : 1 compétence sécurité non acquise est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 2 bloc 1		☐ Épreuve 2 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 2 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

 CQP MONITEUR ARTS MARTIAUX – OPTION ARTS ENERGETIQUES CHINOIS (Qi gong) 			
Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		
Bloc de compétences 1- C(BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong) EPREUVE 3			
Rappel des modalités d'évaluation épreuve 3 : Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques des Arts énergétiques Chinois Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature des Arts Energétiques Chinois La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves			
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels des arts énergétiques chinois en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois en vue de les transmettre aux participants</i> INDICATEURS <i>Les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois sont maîtrisés</i> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité arts énergétiques chinois sont transmis</i> <i>Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 3 : Bloc de compétences 1 C - (BC1 C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong) Nombre de compétences validées : / 1 <i>Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée</i> Commentaires : épreuve 3 bloc 1 		☐ Épreuve 3 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 3 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature : 	

Résultats : Bloc de compétences 1 C - (BC1 C) : Préparation et **animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong)**

Epreuve 1 :

- ☐ validée
- ☐ non validée

Epreuve 2 :

- ☐ validée
- ☐ non validée

Epreuve 3:

- ☐ validée
- ☐ non validée

Nombre total d'épreuves validées : / 3

Nombre total de compétences validées : / 21

Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées

Résultats : Bloc de compétences 1 C - (BC1 C) : Préparation et animation de **cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Energétiques Chinois – (Qi gong)**

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation :

Signature :

Commentaires :

Identité du candidat : Nom :	Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X - EPREUVE 1

Rappel des modalités d'évaluation EPREUVE 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes et entretien individuel avec deux évaluateurs
 Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs

+
 Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes			
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives,...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)			

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)</i> INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.</i> <i>Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique des arts martiaux chinois internes et externes	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)</i> INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées</i> <i>Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A. A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes			
C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants des arts martiaux chinois internes et externes en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de séances en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>Le cycle en arts martiaux chinois internes et externes est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)</i> <i>Les objectifs du cycle en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés</i> <i>Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)</i> <i>La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) est explicitée</i> <i>Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)</i> <i>Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles d'un cycle de séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>Les grilles de séance en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont formalisées par écrit</i> <i>Les objectifs en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont cohérents avec ceux du cycle de séances</i> <i>La courbe en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i> <i>Les grilles de séance en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) proposées tiennent compte du temps disponible</i> <i>Les grilles de séance en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.</i> <i>Les grilles de séance arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation,	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i> <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP MAM arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont explicitées.</i> <i>Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i>		
C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)</i> INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) est explicitée</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 1 : Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X Nombre de compétences validées : / 8 <i>Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sur 8 sont validées</i> Nombre de compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /2 <i>Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 1 bloc 1 		☐ Épreuve 1 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 1 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature : 	

Identité du candidat : Nom :	Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage		
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :			
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :				
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :				
Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X - EPREUVE 2					
Rappel des modalités d'évaluation épreuve 2 : Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Arts Martiaux Chinois Internes et Externes L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Arts Martiaux Chinois Internes et Externes, puis : - à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix. Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation + Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve					
Compétences attendues	Critères d'évaluation			Acquis Non acquis	
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes					
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel			Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences des arts martiaux chinois internes et externes pour la mise en œuvre de la séance	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont réalisées lorsque nécessaire			Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes			
C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes sans risque identifié	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer les arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) INDICATEURS Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes			
C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation en arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X. Le vocabulaire spécifique aux arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance d'arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique d'arts martiaux chinois internes et externes AMCI – sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipés	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance en arts martiaux chinois internes afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche Arts martiaux chinois internes et externes AMCI-X. Les participants sont observés au cours. Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine des Arts martiaux chinois internes et externes AMCI-X sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers			
C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts martiaux chinois internes et externes en toute sécurité.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes			
C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i> INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X)</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances en arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs des arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) et des constats effectués au cours de l'animation</i>	Acquis	Non acquis
Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X Nombre de compétences validées : / 12 <i>Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées</i> Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : / 5 <i>Rappel : 1 compétence sécurité non acquise est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 2 bloc 1		☐ Épreuve 2 du bloc 1 validée ☐ Épreuve 2 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du candidat : Nom :	Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :		
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X - EPREUVE 3

Rappel des modalités d'évaluation épreuve 3 :

Epreuve de démonstration technique commentée :
 Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques des Arts Martiaux Chinois Internes et Externes
 Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature des Arts Martiaux Chinois Internes et Externes
 La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels des arts martiaux chinois internes et externes en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques de l'activité Arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) en vue de les transmettre aux participants</i> INDICATEURS <i>Les fondamentaux techniques de l'activité Arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont maîtrisés</i> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité Arts martiaux chinois internes et externes (AMCI-X) sont transmis</i> <i>Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

Résultats épreuve 3 : Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X

Nombre de compétences validées : / 1
 Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée
 Commentaires : épreuve 3 bloc 1

☐ Épreuve 3 du bloc 1 validée
☐ Épreuve 3 du bloc 1 non validée

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :
 Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :
 Signature :

Résultats : Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de **cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes** et externes AMCI – X

Epreuve 1 :

- ☐ Validée
- ☐ Non validée

Epreuve 2 :

- ☐ Validée
- ☐ Non validée

Epreuve 3:

- ☐ Validée
- ☐ Non validée

Nombre total **d'épreuves** validées / 3

Nombre total de compétences validées / 21

Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées

Résultats : **Bloc de compétences 1 C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X**

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation :

Signature :

Commentaires :

CQP MONITEUR D'ARTS MARTIAUX

Option « Aïkido, aikibudo et disciplines associées »

Logo délégataire

Bloc de compétences 1 (BC1) : Épreuve 1

Identité du candidat : Nom :	Modalités de l'épreuve 1 : Date :	Heure de début :	☐ Épreuve initiale ☐ Épreuve rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :		
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation :

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Aïkido, Aikibudo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs
 Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs
 +
 Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.1 - Repérage des caractéristiques et des besoins des pratiquants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.1.1 - Identifier les attentes et les motivations des pratiquants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les pratiquants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des pratiquants en vue de concevoir un cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Les attentes et motivations des pratiquants sont formulées</i> <i>Les attentes spécifiques des pratiquants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap</i> <i>Les caractéristiques des pratiquants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.1.2 - Repérer les besoins spécifiques des pratiquants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des pratiquants en vue de concevoir un cycle de séances en aikido, aikibudo et disciplines associées</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des pratiquants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les pratiquants, avec le représentant de la structure, ...)</i> <i>Les niveaux de pratique et technique des pratiquants sont repérés</i> <i>Les besoins spécifiques en anatomie, biomécanique et physiologie, des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées dont ceux en situation de handicap sont identifiés selon les exigences de l'activité</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant l'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.2.1 - Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens mis à sa disposition en vue de concevoir un cycle d'initiation, d'apprentissage de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, risques de dangers, possibilités pédagogiques, aménagements nécessaires pour une pratique sécurisée...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.2.2 - Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées INDICATEURS Le projet / les attentes de la structure / sont identifiés Le projet / les attentes de la structure / sont pris en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.3 - Élaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.3.1 - Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des pratiquants en aikido, aikibudo et disciplines associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour les pratiquants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente un cycle d'initiation, d'apprentissage de 6 séances en vue d'assurer la progression des pratiquants INDICATEURS Le cycle en aikido, aikibudo et disciplines associées est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des pratiquants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des pratiquants sont pris en compte (notamment des pratiquants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les pratiquants au cours du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des pratiquants dans le cadre du cycle d'aïkido, aikibudo et disciplines associées tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des pratiquants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente la grille récapitulative de 6 séances et les situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des pratiquants INDICATEURS La grille récapitulative des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » est formalisée par écrit Les objectifs des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles des séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées proposées tiennent compte du nombre et du profil des pratiquants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.3 - Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des pratiquants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours du cycle de séances sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'arts Martiaux » sont explicitées. Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des pratiquants sont adaptées à leurs caractéristiques et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.3.4- Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées</i> INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères sont utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances d'aikido, aikibudo et disciplines associées est explicitée</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 1 : Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aikido, aikibudo et disciplines associées Nombre de compétences validées : /8 <i>Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées</i> <i>Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /2</i> <i>Rappel : 1 compétence sécurité non acquise est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 1 bloc 1		☐ Épreuve 1 du bloc 1 validée ☐ Épreuve 1 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

CQP MONITEUR D'ARTS MARTIAUX

Option « Aïkido, aikibudo et disciplines associées »

Logo délégataire

Bloc de compétences 1 (BC1) : Épreuve 2

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve 2 : Date : Lieu de l'épreuve : Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Épreuve initiale ☐ Épreuve rattrapage
--	--	--	--

Rappel des modalités d'évaluation :

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Aïkido, Aïkibudo et DA
 L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Aïkido, Aïkibudo et DA, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+
 Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en aikido, aikibudo et disciplines associées pour la mise en œuvre de la séance	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de d'aïkido, aikibudo et disciplines associées est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont réalisées lorsque nécessaire</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.5 - Accueil des pratiquants à une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.5.1 - Informer les pratiquants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les pratiquants avec bienveillance et les informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux pratiquants s'appuient sur la fiche de séance</i> <i>Les objectifs et le déroulement de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont présentés aux pratiquants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les pratiquants sont informés de la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations incomprises par les pratiquants sont reprises différemment</i> <i>Les pratiquants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue des pratiquants est vérifiée en début de séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées (tenue traditionnelle, absence de bijoux, ...)</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.5.2 - Repérer les pratiquants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sans risque identifié	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les pratiquants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer l'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> INDICATEURS <i>Les pratiquants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées</i> <i>La possibilité de prendre en compte leurs besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.6.1 - Communiquer avec les pratiquants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées pour en assurer le bon déroulement en veillant à adapter son discours et son attitude en fonction des situations rencontrées.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les pratiquants avec bienveillance et de manière adaptée tout au long de la séance</i> INDICATEURS <i>Les consignes nécessaires à la réalisation de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont données aux pratiquants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des pratiquants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Le vocabulaire spécifique à l'aïkido, aikibudo et disciplines associées activité est explicité</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des pratiquants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i> <i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont traités</i> <i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.2 - Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance d'aïkido, aikido et disciplines associées avec toutes ses composantes attendues</i> INDICATEURS <i>L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les pratiquants est encouragée</i> <i>Les caractéristiques de l'espace de pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont prises en compte (intérieur / extérieur)</i> <i>L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les pratiquants est vérifié</i> <i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des pratiquants</i> <i>Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées</i> <i>Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés</i> <i>Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration</i> <i>Les situations à risque ou d'incident sont anticipées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.6.4 - Accompagner les pratiquants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les pratiquants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Les pratiquants sont observés au cours de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Les réussites et progrès des pratiquants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux pratiquants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les pratiquants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience de l'enseignant</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.5 - Observer les comportements des pratiquants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées et en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des pratiquants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrées par les participants sont identifiés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.7 - Mise en sécurité des pratiquants et des tiers			
C.1.7.1 - Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.7.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées en toute sécurité	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les pratiquants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones de pratique sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les pratiquants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques des pratiquants (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.8 - Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.8.1 - Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séance</i> INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des pratiquants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>Les points forts et les points faibles des pratiquants sont identifiés en fin de séance et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle de séances sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.8.2. - Formuler des modifications ou des ajustements de la séance d'initiation, d'apprentissage et du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation définis lors de l'élaboration de la séance et du cycle de séances sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées » sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées et des constats effectués au cours de l'animation</i>	Acquis	Non acquis
Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées Nombre de compétences validées : /12 <i>Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées</i> <i>Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /5</i> <i>Rappel : 1 compétence sécurité non acquise est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 2 bloc 1		☐ Épreuve 2 du bloc 1 validée ☐ Épreuve 2 du bloc 1 non validée Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

CQP MONITEUR D'ARTS MARTIAUX

Option « Aïkido, aikibudo et disciplines associées »

Logo délégataire

Bloc de compétences 1 (BC1) : Épreuve 3

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve 3 : Date : Lieu de l'épreuve : Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Épreuve initiale ☐ Épreuve rattrapage
--	--	--	--

Rappel des modalités d'évaluation :

Epreuve de démonstration technique commentée :
 Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques de l'Aïkido, Aikibudo et DA
 Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Aïkido, Aikibudo et DA
 La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées			
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques et culturels de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées en vue de les transmettre aux participants</i> INDICATEURS <i>Les fondamentaux techniques de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont maîtrisés</i> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité d'aïkido, aikibudo et disciplines associées sont transmis</i> <i>Les fondamentaux culturels sont rappelés</i> <i>Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.</i> <i>Le candidat connaît la nomenclature technique correspondant au niveau d'exigence du 2ème dan ou grade équivalent validé par la CSDGE aikido, aikibudo et disciplines associées »</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

Résultats épreuve 3 : Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées

Nombre de compétence validée : /1

Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée

Commentaires : épreuve 3 bloc 1

- ☐ Épreuve 3 du bloc 1 validée
☐ Épreuve 3 du bloc 1 non validée

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'aïkido, aikibudo et disciplines associées	
Épreuve 1 : ☐ Validée ☐ Non validée Épreuve 2 : ☐ Validée ☐ Non validée Épreuve 3 : ☐ Validée ☐ Non validée Nombre total d'épreuves validées / 3 Nombre total de compétences validées / 21 <i>Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées</i>	☐ Favorable ☐ Défavorable Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation : Signature : Commentaires :

Identité du candidat : Nom :	Modalités de l'épreuve 1 : Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
	Prénom :	Lieu de l'épreuve :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation : EPREUVE 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Taekwondo et DA et entretien individuel avec deux évaluateurs
 Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs
 +
 Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Bloc de compétences 1 (BC1) : **Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »**

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non Acquis
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de « Taekwondo et DA » <i>INDICATEURS</i> Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de « Taekwondo et DA » <i>INDICATEURS</i> Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu (si nécessaire) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant du « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de « Taekwondo et DA »</i> INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (zone de pratique, de navigation, dangers, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...)</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique de Taekwondo et Disciplines Associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de « Taekwondo et DA »</i> INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants dans la pratique du Taekwondo et Disciplines Associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>Le cycle de « Taekwondo et DA » est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de « Taekwondo et DA » tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de « Taekwondo et DA » est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de « Taekwondo et DA » tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente la grille d'une séance et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants. Le candidat mobilisera les connaissances liées à la nomenclature technique correspondant au niveau d'exigence du 1^{er} DAN ou grade équivalent validé par la CSDGE (Commission Spécialisée, des Dans et Grades Équivalents- Article L.212-5 Code du sport).</i> INDICATEURS <i>La grille de séance de « Taekwondo et DA » est formalisée par écrit Les objectifs de la grille de séance de « Taekwondo et DA » sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe de la grille de séance de « Taekwondo et DA » (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du temps disponible la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du lieu utilisé pour la pratique. la grille de séance de « Taekwondo et DA » proposée tient compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de la pratique du « Taekwondo et DA » Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Taekwondo et Disciplines Associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i> INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux-Option : Taekwondo et DA » sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de «Taekwondo et DA »</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de « Taekwondo et DA » est explicitée</i>	Acquis	Non acquis
Résultats épreuve 1 : Bloc de compétences 1 (BC1) : <u>Bloc 1-F</u> : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées » <i>Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées</i> <i>Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /2</i> <i>Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 1 bloc 1		☐ Épreuve 1 du bloc 1 validée ☐ Epreuve 1 du bloc 1 non validée <i>Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées</i> Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du candidat : Nom :	Modalités de l'épreuve 2 : Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation : EPREUVE 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Taekwondo et DA

L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage en Taekwondo et DA, puis :

- à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation

+

Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve

Bloc de compétences 1 (BC1) : Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de « Taekwondo et DA »</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de Taekwondo et Disciplines Associées pour la mise en œuvre de la séance.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de « Taekwondo et DA »</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de la séance « de Taekwondo et DA » est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à la pratique du « Taekwondo et DA » sont réalisées lorsque nécessaire</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance. Les objectifs et le déroulement d'une séance de « Taekwondo et DA » sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début de séance de « taekwondo et DA » (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de Taekwondo et Disciplines Associées sans risque identifié.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer le « Taekwondo et DA » INDICATEURS Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre du « Taekwondo et DA » est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre d'un club de « Taekwondo et DA » en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de techniques de « Taekwondo et DA » sont données aux participants (techniques, organisationnelles...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, approfondissement) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap. Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de la séance de « Taekwondo et DA ». Le vocabulaire spécifique au « Taekwondo et DA » est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance de « Taekwondo et DA » avec toutes ses composantes attendues INDICATEURS L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l'espace de pratique de « Taekwondo et DA » sont prises en compte (intérieur / extérieur) L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration Les situations à risque ou d'incident sont anticipés	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance de Taekwondo et Disciplines Associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la réglementation sportive du « Taekwondo et DA »</i> <i>Les participants sont observés au cours de la pratique du « Taekwondo et DA »</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité du « Taekwondo et DA »</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de Taekwondo et Disciplines Associées en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine du « Taekwondo et DA » sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers			
C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « Taekwondo et DA »</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de Taekwondo et Disciplines Associées en toute sécurité	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i> INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i> INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de séances de « Taekwondo et DA »</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de séance de « Taekwondo et DA »</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle sont mesurés en s'appuyant sur des critères objectivables</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<i>QUALITE GENERALE ATTENDUE</i> <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i> <i>INDICATEURS</i> <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « Taekwondo et DA » sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance et du cycle de séances « de Taekwondo et DA » et des constats effectués au cours de l'animation</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1 (BC1) : Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées » <i>Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées</i> <i>Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /5</i> <i>Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.</i> Commentaires : épreuve 2 bloc 1		☐ Épreuve 2 du bloc 1 validée ☐ Épreuve 2 du bloc 1 non validée <i>Rappel l'épreuve est validée si les 12 compétences sont validées</i> Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :	

Identité du candidat : Nom :	Modalités de l'épreuve 3 : Date :	Heure de début :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :		
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation : EPREUVE 3

Epreuve de démonstration technique commentée :

Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques de Taekwondo et DA

Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature en Taekwondo et DA

La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 1 (BC1) : Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »			
C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Taekwondo et Disciplines Associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de Taekwondo et Disciplines Associées	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat démontre et commente les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées en vue de les transmettre aux participants</i> INDICATEURS <i>Les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées sont maîtrisés</i> <i>Les fondamentaux techniques de l'activité Taekwondo et Disciplines Associées sont transmis</i> <i>Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

Résultats épreuve 3 : Bloc de compétences 1 (BC1) : **Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »**

Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée

Commentaires : épreuve 3 bloc 1 (épreuve 3 uniquement la compétence C.1.6.3)

☐ Épreuve 3 du bloc 1 validée
☐ Épreuve 3 du bloc 1 non validée

Rappel l'épreuve est validée si la compétence est validée

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : Bloc 1-F : Préparation et animation de cycle de **séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »**

Epreuve 1 :

- ☐ Validée
- ☐ Non validée

Epreuve 2 :

- ☐ Validée
- ☐ Non validée

Epreuve 3 :

- ☐ Validée
- ☐ Non validée

Nombre total **d'épreuves** validées / 3

Nombre total de compétences validées / 21

Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : Bloc 1-F : Préparation et **animation de cycle de séances d'initiation, d'apprentissage de « Taekwondo et Disciplines Associées »**

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation :

Signature :

Commentaires :

CQP MAM – Option « choix »

Logo délégataire

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 4 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :		

Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 4 :

Au cours de son stage, le candidat doit construire une action de communication soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer.

En prenant comme point de départ cette action de communication, le candidat doit rédiger un écrit expliquant notamment :

- Comment il a informé le public de cette activité ou de cet événement
- Comment il a organisé ses activités
- Comment il a communiqué et travaillé en équipe

Cet écrit est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis à partir d'une grille mise à disposition par la CPNEF, et adressé aux évaluateurs avec l'écrit, en amont de l'entretien.

Ceux-ci examinent l'écrit du candidat puis conduisent un entretien individuel d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions par les évaluateurs.

Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
C. 2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie.</i> INDICATEURS : <i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés ; Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur ; Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C. 2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat promeut les activités et événements de sa structure avec clarté.</i> INDICATEURS : <i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...) ; Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables ; Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes ; La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...) ; L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée ; Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques de sa discipline</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐

C. 2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme.</i> INDICATEURS : <i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer ; La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...) ; Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...).</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat planifie ses activités avec rigueur.</i> INDICATEURS : <i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants ; Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte ; Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat cible les réglementations utiles à son activité.</i> INDICATEURS : <i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...) ; Les administrations publiques sont identifiées ; Les éventuelles déclarations administratives sont connues.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
C.2.3.1 –Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique.</i> INDICATEURS : <i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...) ; L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants ; Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.2.3.2 –Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure.</i> INDICATEURS : <i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés ; Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables ; Les retours des responsables de la structure sont pris en compte ;</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport.</i> INDICATEURS : <i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés ; Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats : Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif :			

☐ Favorable

☐ Défavorable

Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées

Dont compétences sécurité (compétences grisées) : /1

Rappel : 1 compétence sécurité non validée est éliminatoire

Noms et prénoms de l'évaluateur 1 :

Signature :

Noms et prénoms de l'évaluateur 2 :

Signature :

Commentaires :

QP MAM – Option « choix »

Logo délégataire

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve 5 : Date : Lieu de l'épreuve :	Heure de début : Heure de fin :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage	
Signature du (de la) candidat(e) :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :			
Rappel des modalités d'évaluation de l'épreuve 5 : Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur. Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions). Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.				
Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives				
Compétences attendues	Critères d'évaluation		Acquis	Non acquis
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives				
C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel. INDICATEURS : Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...) ; Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand) ; Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées.		Acquis ☐	Non acquis ☐
C.3.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat connaît les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques. INDICATEURS : Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés ; Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée ; Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées.		Acquis ☐	Non acquis ☐
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives				
C.3.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.	QUALITE GENERALE ATTENDUE : Le candidat assure une veille active des actions de formations de son secteur ou connexe au sport le cas échéant. INDICATEURS : Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés ; Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées ; Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés.		Acquis ☐	Non acquis ☐

C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité	QUALITE GENERALE ATTENDUE : <i>Le candidat connaît les interlocuteurs à solliciter pour mettre en œuvre son projet de formation.</i> INDICATEURS : <i>Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...) ; Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées ; Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés.</i>	Acquis ☐	Non acquis ☐
Résultats Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives. ☐ Favorable ☐ Défavorable <i>Rappel : L'épreuve est validée si les 4 compétences sont validées</i> Noms et prénoms de l'évaluateur 1 : Signature : Noms et prénoms de l'évaluateur 2 : Signature : Commentaires :			



GRILLE D'ÉVALUATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE - CQP MAM Annexe n° 2



Nom et prénom du stagiaire :

Organisme de formation :

Date des EPMSP :

Option :

Activité présentée :

☐ Passage Initial☐ 2^{ème} passage**Rappel :**

Le candidat est observé par un évaluateur en situation d'animation d'une séquence réalisée dans l'option choisie par le candidat d'une durée de 15 minutes. Cette observation se déroule en centre de formation ou éventuellement en structure d'accueil sous la direction du responsable de la formation

Critères – Exigences Préalable	Acquis	Non-Acquis
Vérifier que l'environnement et l'espace de pratique ne présentent pas de danger		
Vérifier les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant		
Aménager les zones d'évolution en toute sécurité individuelle et collective		
Donner les consignes de sécurité en relation avec l'exercice ou la situation pédagogique proposée		
Formuler des consignes claires aux participants lors de la présentation de la situation pédagogique		
Vérifier la bonne compréhension des consignes données en observant la mise en action des participants et intervenir le cas échéant		

Le stagiaire doit valider les 6 critères pour valider les EPMSP

Évaluateur :

Nom et prénom : Signature :

Commentaires (obligatoire en cas d'échec) :

ANNEXE N °3 : Livrets 2 du dossier VAE

Certificat de Qualification Professionnelle
Moniteur Arts Martiaux

Accès par la Validation des **Acquis de l'Expérience**
Livret 2 : Dossier d'expérience du candidat

***Les options au choix :**

BC1-A : Judo

BC1-B : Jiu-Jitsu Brésilien

BC1-C : Arts Énergétiques Chinois (Qi gong)

BC1-D : Arts Martiaux Chinois internes et externes- AMCI-X

BC1-E : Aikido, Aikibudo et Disciplines Associées

BC1-F : Taekwondo et Disciplines Associées

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION 171

II – DESCRIPTIF DE VOTRE EXPERIENCE 172

Bloc de compétences 1 - Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement dans l'option choisie 172

Bloc de compétences 2 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif 173

Bloc de compétences 3 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives 174

III - LISTE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER 175

IV – REFERENTIEL DU CQP MAM 176

I - INTRODUCTION

Ce dossier a pour objectif de vous permettre de présenter votre expérience en vue de **l'obtention du CQP** Moniteur Arts Martiaux – **pour l'option choisie** par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience. Il s'agit pour vous de mettre en valeur vos compétences dans les domaines en lien avec le contenu du CQP :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie/de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné ;
- Participer au fonctionnement de la structure et son environnement.

Le jury cherche à trouver dans votre dossier des indicateurs qui montrent que vous maîtrisez les compétences de moniteur dans l'option choisie. Au-delà de la simple description des situations, vous devez faire émerger les compétences que vous avez mises en œuvre, votre savoir-faire, la manière dont vous avez procédé en situation.

Pour répondre aux questions qui vous sont posées, utilisez la 1^{re} personne du singulier. Insistez sur ce que vous avez réalisé vous-même, sur votre implication personnelle. Ce document sera d'autant plus parlant et agréable à consulter que vous apporterez des exemples précis et détaillés d'actions que vous avez réalisées. Utilisez plutôt le temps présent pour la rédaction (« je réalise » plutôt que « j'ai réalisé »)

Pour illustrer votre propos, vous êtes invité à joindre des documents en lien direct avec la pratique décrite, soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (fiche séance, support d'information, réalisation personnelle, etc.).

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Il s'agit de mieux comprendre votre expérience. N'hésitez pas à vous exprimer !

Une fois réalisé, veuillez adresser ce dossier à :

(Voir en annexe les coordonnées de votre correspondant pour l'option choisie).

Vous serez ensuite invité à participer à un entretien d'évaluation, en présence de deux évaluateurs. Veillez à conserver un double de ce dossier et à le relire en amont de l'entretien avec les évaluateurs.

II – DESCRIPTIF DE VOTRE EXPERIENCE

Bloc de compétences 1 - **Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement** pour l'option* choisie.

Décrivez et analysez de manière précise une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Préparé un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage ;
- Préparé une séance d'initiation ou d'apprentissage ;
- Animé une séance d'initiation ou d'apprentissage ;
- Évalué une séance et un cycle d'initiation ou d'apprentissage.

Dans les expériences, à minima 2 publics différents **de l'option choisie** doivent apparaître.

Exemples :

- **Expérience 1 :** Public enfants – Cycle de 7 séances assortie d'une séance détaillée – Procédés d'évaluation.
- **Expérience 2 :** Public adultes – Cycle de 7 séances assortie d'une séance détaillée – Procédés d'évaluation.

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :



- ➡ Repéré les caractéristiques de vos pratiquants (les attentes, les besoins, le niveau de pratique, les motivations), y compris leurs besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes souffrant de pathologies, de blessures, ...)
- ➡ Repéré les ressources nécessaires à la réalisation du cycle et des séances d'initiation ou d'apprentissage au sein de la structure (ressources humaines, matérielles, ...)
- ➡ Pris en compte les objectifs / le projet de la structure, les caractéristiques des participants et les objectifs de progression et de sécurité pour concevoir des cycles de séances,
- ➡ Préparé le déroulé de vos séances, choisi des situations pédagogiques et des techniques cohérentes et adaptées
- ➡ Assuré la sécurité des pratiquants et des tiers, tant en phase de conception qu'en phase d'initiation ou d'apprentissage.
- ➡ Installé et préparé le matériel nécessaire à vos séances
- ➡ Accueillir les participants et animé vos séances
- ➡ Réalisé le bilan de vos séances et de vos cycles et réajusté vos séances et vos cycles

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des exemples de fiches séances ou de cycles de séances que vous avez élaborés, des photos prises pendant vos animations, des fiches bilans, ...

Bloc de compétences 2 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Décrivez et analysez de manière précise une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Organisé vos activités d'animation et d'encadrement d'APS
- Informé et promu les activités d'animation et d'encadrement physique et sportif auprès du public concerné
- Communiqué et travaillé en équipe au sein de votre structure

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :



- ➔ Informé les publics sur le fonctionnement de la structure, des règles de vie et consignes à respecter,
- ➔ Promu et impliqué le public dans les activités proposées, les événements organisés par la structure,
- ➔ Utilisé les outils digitaux pour communiquer auprès des publics accueillis (réseaux sociaux, mails, ...),
- ➔ Planifié vos activités au sein de la structure (par exemple réalisation des réservations, définition des horaires, ...)
- ➔ Vérifié la disponibilité et l'état du matériel en tenant en compte des règles de sécurité en vigueur
- ➔ Identifié la réglementation ayant un impact sur l'organisation de vos activités
- ➔ Communiqué dans le cadre de vos activités avec les membres de l'équipe salariés et bénévoles, les intervenants extérieurs, les partenaires, les autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...
- ➔ Rendu compte de vos activités auprès des responsables de la structure, ...

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des exemples de documents que vous avez élaborés, de mails que vous avez rédigés, des **captures d'écran** de vos publications, ...

Bloc de compétences 3 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Décrivez et analysez de manière précise une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez conduit votre parcours professionnel dans différents domaines (en fonction de votre parcours) au travers de :

- La recherche d'emploi et/ou d'activités à animer
- La programmation d'actions de formation et de professionnalisation

Expliquez également la manière dont vous envisagez de procéder pour rechercher un emploi et / ou des activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives et dont vous souhaiteriez contractualiser vos interventions.

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez ou comment vous envisagez de :



- ➡ Repérer les opportunités d'emploi sportif sur votre territoire en mobilisant différentes sources
- ➡ Contractualiser vos heures d'animation
- ➡ Prendre en compte les réglementations en vigueur dans le domaine sportif (réglementation en matière d'encadrement des activités physiques et sportives)
- ➡ Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer les actions de formation et de professionnalisation qui vous semblaient nécessaires

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des exemples de conventions ou contrats passés avec des structures sportives, des programmes relatifs à des actions de formation que vous avez suivies, ...

III - LISTE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER

Indiquez ci-dessous l'ensemble des annexes jointes à votre dossier. Vous pouvez joindre autant d'annexes que nécessaire.

- Annexe 1 :
- Annexe 2 :
- Annexe 3 :
- Annexe 4 :
- Annexe 5 :
- Annexe 6 :
- Annexe 7 :
- Annexe 8 :
- Annexe 9 :
- Annexe 10 :

IV – REFERENTIEL DU CQP MAM – Option* : 1 option au choix (à préciser)

Bloc de compétences 1-A (BC1-A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Judo.

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances **dans l'option choisie**

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Judo en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Judo.

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant en Judo

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Judo en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement adaptés à la pratique en Judo.

A.1.3 – **Élaboration d'un cycle de séances en Judo**

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement afin d'assurer une progression des participants en Judo en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances en Judo.

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Judo afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances en Judo en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance en Judo

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences en Judo pour la mise en œuvre de la séance.

A.1.5 – Accueil des participants à une séance en Judo

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance en Judo en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance en Judo sans risque identifié.

A.1.6 – **Animation d'une séance en Judo**

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance en Judo pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance en Judo afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Judo en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en Judo.

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance en Judo afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance en Judo en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance en Judo afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension.

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique en Judo en toute sécurité.

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances en Judo

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en Judo en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations.

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en Judo pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 1-A (BC1-B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Jiu-Jitsu Brésilien .

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances **dans l'option choisie**

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Judo en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Judo.

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant en Jiu-Jitsu Brésilien

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement adaptés à la pratique en Jiu-Jitsu Brésilien.

A.1.3 – **Élaboration d'un cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien**

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement afin d'assurer une progression des participants en Jiu-Jitsu Brésilien en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien.

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Jiu-Jitsu Brésilien afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance en Jiu-Jitsu Brésilien

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences en Judo pour la mise en œuvre de la séance.

A.1.5 – Accueil des participants à une séance en Jiu-Jitsu Brésilien

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance en Jiu-Jitsu Brésilien en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance en Jiu-Jitsu Brésilien sans risque identifié.

A.1.6 – **Animation d'une séance en Jiu-Jitsu Brésilien**

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance en Jiu-Jitsu Brésilien pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance en Jiu-Jitsu Brésilien afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Jiu-Jitsu Brésilien en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien.

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance en Jiu-Jitsu Brésilien afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance en Jiu-Jitsu Brésilien en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

- C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance en Jiu-Jitsu Brésilien afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension.
- C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique en Jiu-Jitsu Brésilien en toute sécurité.

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien

- C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations.
- C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en Jiu-Jitsu Brésilien pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 1- C (BC1-C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Arts Énergétiques Chinois – (Qi gong)

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des arts énergétiques chinois

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en arts énergétiques chinois

A.1.3 – Élaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en arts énergétiques chinois en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en arts énergétiques chinois en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en arts énergétiques chinois pour la mise en œuvre de la séance

A.1.5 – Accueil des participants à une séance de d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation et d'apprentissage en arts énergétiques chinois en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois sans risque identifié

A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels des arts énergétiques chinois en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts énergétiques chinois en toute sécurité

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts énergétiques chinois

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en arts énergétiques chinois en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts énergétiques chinois pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 1 – D (BC1-D) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes AMCI – X

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des arts martiaux chinois internes et externes

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique des arts martiaux chinois internes et externes

A.1.3 – Élaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants des arts martiaux chinois internes et externes en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences des arts martiaux chinois internes et externes pour la mise en œuvre de la séance

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage des arts martiaux chinois internes et externes en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes sans risque identifié

A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels des arts martiaux chinois internes et externes en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance en arts martiaux chinois internes afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage afin de garantir une pratique en arts martiaux chinois internes et externes en toute sécurité.

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en arts martiaux chinois internes et externes

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances en arts martiaux chinois internes et externes pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 1-E (BC1-E) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées.

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant l'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées.

A.1.3 – Élaboration d'un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées.

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo-jujitsu en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées pour la mise en œuvre de la séance.

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation, d'apprentissage d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées sans risque identifié.

A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation, d'apprentissage d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation, d'apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées.

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage d'Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d’adapter le déroulement d’une séance d’initiation, d’apprentissage d’Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d’une séance d’initiation, d’apprentissage d’Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées afin de les rendre explicites en s’assurant de leur bonne compréhension.

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s’assurant de leur respect tout au long d’une séance d’initiation, d’apprentissage afin de garantir une pratique de l’Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en toute sécurité.

A.1.8 – **Réalisation d’une évaluation d’une séance et d’un cycle de séances d’initiation, d’apprentissage d’Aïkido**, Aïkibudo et Disciplines Associées

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances d’initiation, d’apprentissage en Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations.

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements de la séance d’initiation, d’apprentissage et du cycle de séances d’Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 1-A (BC1-F) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement en Taekwondo et Disciplines Associées

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances d'initiation et d'encadrement de « Taekwondo et Disciplines Associées »

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant du « Taekwondo et Disciplines Associées »

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'encadrement adaptés à la pratique de Taekwondo et Disciplines Associées

A.1.3 – Élaboration d'un cycle de séances d'initiation et d'encadrement de « Taekwondo et Disciplines Associées »

C.1.3.1 – Élaborer un cycle de séances d'initiation et d'encadrement afin d'assurer une progression des participants dans la pratique du Taekwondo et Disciplines Associées en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.3.3. – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de Taekwondo et Disciplines Associées afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'encadrement de « Taekwondo et Disciplines Associées »

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée.

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de Taekwondo et Disciplines Associées pour la mise en œuvre de la séance.

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation et d'encadrement de « Taekwondo et Disciplines Associées »

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de Taekwondo et Disciplines Associées sans risque identifié.

A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation et d'encadrement de « Taekwondo et Disciplines Associées »

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques du Taekwondo et Disciplines Associées en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées

C.1.6.4 – Accompagner les participants tout au long de la séance de Taekwondo et Disciplines Associées afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

C.1.6.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de Taekwondo et Disciplines Associées en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension.

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de Taekwondo et Disciplines Associées en toute sécurité.

A.1.8 – **Réalisation d'une évaluation d'une séance d'initiation et d'encadrement et d'un cycle de séances de « Taekwondo et Disciplines Associées »**

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation et d'encadrement de Taekwondo et Disciplines Associées en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations.

C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de Taekwondo et Disciplines Associées pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 2 : Organisation, information et communication autour de ses **activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**.

A.2.1 – **Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**

C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie à respecter dans le respect des consignes en vigueur

C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées auprès des publics accueillis (participants, entourage, ...) et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics

C. 2.1.3 – Utiliser les outils digitaux pour communiquer avec les publics accueillis en veillant à véhiculer une image positive de la structure

A.2.2 – **Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**

C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires

C. 2.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur

C. 2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités

A.2.3 – **Communication et travail en équipe**

C. 2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés

C. 2.3.2 – Communiquer sur ses activités dans le respect des consignes en vigueur

C. 2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur

Bloc de compétences 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

A.3.1 – **Recherche d'emploi et d'activités à animer**

C. 3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations

C. 3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport

A.3.2 – **Programmation d'actions de formation et de professionnalisation**

C. 3.2.1 – Vérifier sa capacité à encadrer une activité dans le domaine du sport en tenant compte de la réglementation en vigueur

C. 3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

A COMPLETER PAR L'ORGANISME HABILITE

Organisme habilité :

Date de réception du livret 2 :

Nom de l'accompagnateur VAE :

A COMPLETER A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN AVEC LE CANDIDAT

Date de l'entretien :

Nom de l'évaluateur 1 :

Nom de l'évaluateur 2 :

Signature du candidat :

Proposition à l'attention du jury paritaire

	Nombre de compétences évaluées positivement	Évaluation positive des compétences « sécurité »	Proposition des évaluateurs
Bloc de compétences 1 – Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage et d'encadrement dans l'option choisie (à préciser par l'OF) :		☐ Oui ☐ Non	☐ Validation du bloc ☐ Non-validation du bloc
Bloc de compétences 2 – Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		☐ Oui ☐ Non	☐ Validation du bloc ☐ Non-validation du bloc
Bloc de compétences 3 – Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			☐ Validation du bloc ☐ Non-validation du bloc

Signature évaluateur 1

Signature évaluateur 2 :

ANNEXE N °4 : Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à
l'équivalence

ANNEXE N °5 : Modèle de certificat de qualification professionnelle

 Organisme Certificateur de la branche du Sport	 Commission Paritaire Nationale Emploi Formation	N° du certificat : \${N° diplôme}	Logo délégataire			
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE Moniteur d'Arts Martiaux Option : \${Option / Mention} - La fédération délégataire déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de Moniteur d'Arts Martiaux. - Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du XX/XX/2024 et pour une durée de X ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCFPXXXX / code NSF 335, - Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP, - Vu l'avenant n°194 du 27 octobre 2023 à la CCNS portant création du CQP, - Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e), - Vu la décision délibérative du jury réuni le \${Date du jury} à \${Lieu du jury} L'Organisme Certificateur de la branche du Sport et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certification de Qualification Professionnelle (CQP) Moniteur d'Arts Martiaux, Option: \${Option / Mention} Niveau X de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications, à \${Prénom} \${Nom de naissance} né(e) le \${Date de naissance} à \${Lieu de naissance}, (\${Pays de naissance}) Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine des arts martiaux. Fait à Paris, le \${Fait le} <table style="width: 100%;"><tr><td style="width: 33%; text-align: center;"> Pour la CPNEF sport La Présidence</td><td style="width: 33%; text-align: center;"> Pour l'OC SPORT La Présidence</td><td style="width: 33%; text-align: center;">Le titulaire</td></tr></table>				 Pour la CPNEF sport La Présidence	 Pour l'OC SPORT La Présidence	Le titulaire
 Pour la CPNEF sport La Présidence	 Pour l'OC SPORT La Présidence	Le titulaire				




Logo délégataire

N° du certificat : \${N° attestation}

**ATTESTATION D'ACQUISITION D'UNITE DE COMPETENCES
DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

Moniteur d'Arts Martiaux
Option : \${Option / Mention}

- La fédération délégataire déléguée pour la mise en oeuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de moniteur d'Arts Martiaux,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du XX/MOIS/2024 et pour une durée de X ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCPXXXXX / code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°194 du 27 octobre 2023 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le \${Date du jury} à \${Lieu du jury}

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de **Moniteur d'Arts Martiaux, Option : \${Option / Mention}**

Niveau X de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à \${Prénom} \${Nom de naissance} né(e) le \${Date de naissance} à \${Lieu de naissance}. (\${Pays de naissance})

L'attestation de(s) unité(s) de compétences suivante(s) :

- RNCPXXXXX : \${bloc1}
- RNCPXXXXX : \${bloc2}
- RNCPXXXXX : \${bloc3}

Fait à Paris, le \${Fait le}

Pour la CPNEF sport
La Présidence



Pour l'OC SPORT
La Présidence



Le titulaire

À adresser à
Adresse fédération délégataire

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Article 1 : L'objet de la contestation

En application de l'article 24 du règlement du CQP Moniteur d'Arts Martiaux, sont mises en place des voies de recours afin de solutionner les contestations relatives à l'obtention du CQP Moniteur d'Arts Martiaux, initiées par un candidat.

Article 2 : Le demandeur

Dans tous les cas, le demandeur doit pouvoir justifier d'un intérêt à agir à l'égard de la décision contestée. Cet intérêt doit être personnel, légitime, direct et certain.

En fonction de l'objet de la contestation, les demandeurs peuvent être :

- le ou la candidat(e)
- ou tout autre personne morale ayant un intérêt à agir.

Dans tous les cas, le Président de la Commission de recours Sport pourra s'autosaisir d'une affaire, s'il constate un dysfonctionnement mettant en péril la rigueur ou l'équité dans la mise en œuvre du processus de certification du CQP.

Chapitre I - CONTESTATIONS RELATIVES À L'OBTENTION DU CQP Moniteur d'Arts Martiaux

Un candidat au CQP Moniteur d'Arts Martiaux peut souhaiter contester les conditions de refus d'attribution de celui-ci. La procédure est identique, quelle que soit la voie d'accès à la certification (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

Article 3 : Les motifs de la contestation :

Le candidat peut déposer un recours pour les seuls motifs d'erreur matérielle (ex. : erreur dans le report d'un résultat), de procédure (ex. : non-respect de la constitution du jury) ou pour des motifs de force majeure.

Article 4 : La procédure de contestation :

Le candidat peut :

1. dans un premier temps, formuler une demande en vue de consulter la synthèse de ses résultats au CQP auprès du président du jury du Délégué du CQP Moniteur d'Arts Martiaux dans un deuxième temps, déposer une demande de recours gracieux auprès du Délégué du CQP Moniteur d'Arts Martiaux
2. dans un troisième temps, si aucune solution n'a été trouvée entre le candidat et le Délégué, et seulement dans ce cas, déposer une demande devant la Commission de recours Sport.

4.1. Demande de consultation des résultats

Tout candidat peut demander à consulter la synthèse de ses résultats. La demande ne peut être faite que lorsque les résultats sont notifiés. Cette demande doit être formulée dans les quinze jours qui suivent cette notification auprès du Délégué.

Nota : S'agissant d'une démarche personnelle, le candidat ne peut consulter que sa synthèse et non celle des autres candidats.

4.2. Demande de recours gracieux auprès du Délégué

Si le candidat a constaté une erreur matérielle, un vice de procédure ou pour tout autre motif légitime, il peut formuler auprès du Délégué une demande de recours gracieux, par lettre RAR accompagnée des justificatifs utiles, dans le mois qui suit la notification des résultats (affichage et/ou lettre de notification) ou dans les quinze jours qui suivent la consultation de la synthèse des résultats.

4.3. Demande auprès de la Commission de recours Sport

La demande est formulée par lettre RAR auprès du Président de la CPNEF Sport en tant que Président de la Commission de recours Sport, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision du Délégué. Cette demande sera étudiée conformément au chapitre ci-après.

Chapitre II - LES COMMISSIONS DE RECOURS

Deux instances sont mises en place.

Article 5 : Commission de recours gracieux du délégué

La Commission de recours gracieux est compétente pour instruire la demande du candidat au CQP et y apporter une solution amiable.

5.1. Composition

La Commission de recours gracieux du délégué se compose de trois membres titulaires et de trois membres suppléants :

1. Le Représentant du délégué qui assure la présidence de la commission et/ou son suppléant nommés par le délégué,
2. Le Responsable hiérarchique du responsable de la commission concernée (VAE, habilitation ou évaluation),
3. Un Représentant des formateurs de l'organisme de formation concerné. Ou dans le cadre de la VAE, un expert désigné par le délégué.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) peut être entendu à sa demande ou à celle de la commission.

Nota : Les responsables des commissions VAE, d'habilitation, les évaluateurs pourront être invités à présenter leurs remarques.

5.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet.

5.3. Décision de la Commission de recours Gracieux

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée. Les décisions sont prises à la majorité.

La décision de la commission de recours gracieux du délégué CQP Moniteur d'Arts Martiaux

1. La Commission de recours gracieux peut rejeter la demande du candidat. Dans ce cas, il peut former une demande devant la Commission de recours Sport dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de la Commission de recours gracieux du délégué du CQP Moniteur d'Arts Martiaux.
2. La Commission de recours gracieux peut considérer comme légitime la demande du candidat, en raison des motifs précités, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la Commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours gracieux est notifiée au demandeur par lettre RAR dans les quinze jours.

Article 6 : Commission de recours Sport

Pour rappel : Cette commission est compétente pour étudier les contestations relatives à l'obtention du CQP Moniteur d'Arts Martiaux quelle que soit la voie d'accès (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

6.1. Composition

La commission de recours Sport se compose de quatre membres :

1. Le Président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission, ou son représentant
2. Le Vice-président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission en cas d'absence du Président de la CPNEF ou son représentant

3. Le Président de l'OC SPORT ou son représentant
4. Le Vice-Président de l'OC SPORT ou son représentant

6.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours Sport se réunit sur convocation de son Président.

Le Quorum nécessaire pour qu'elle puisse délibérer valablement est de trois membres, au moins, présents.

6.3. Décision de la Commission de Recours Sport

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée.

À toutes fins utiles, et à son initiative, la Commission peut demander d'auditionner le délégataire et/ou le candidat. Dans ce cas, ils en seront informés préalablement, dans un délai raisonnable.

Les décisions sont prises à la majorité des présents, le Président ayant voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

☛ La commission de recours Sport peut soit :

1. Rejeter la demande du candidat. Le demandeur peut, s'il le souhaite former une action contentieuse.
2. Considérer la demande du candidat légitime, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours Sport est communiquée au demandeur dans les quinze jours, par lettre RAR, indiquant les voies de recours contentieuses.